

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2023•2029



RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

ADOpte EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 8
DECEMBRE 2022



MAÎTRISE D'OUVRAGE



**CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMÉRATION**

1, Rue Victor Schoelcher
CS 50 636
29 186 Concarneau

Yann GUILLOU
Responsable Aménagement,
Habitat et Développement Durable
T 02 98 97 06 00
@ yann.guillou@cca.bzh

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



ALTEREA
26, Boulevard Vincent Gâche
CS 17502
44275 NANTES CEDEX 2
T 02 40 74 24 81

Pierre-Louis GARCIA
Coordinateur d'études
Conseiller Territoire Engagé
Climat Air Energie
T 07 57 09 55 57
@ plgarcia@alterea.fr

TABLE DES MATIERES

1. EVALUATION DES EFFETS DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT	6
1.1 Analyse des incidences de la Stratégie	6
1.1.1 Présentation des scénarios	6
1.1.2 Méthodologie de l'analyse des incidences environnementales	8
1.1.3 Tableau d'analyse	10
1.2 Analyse des incidences du Plan d'Actions	18
1.2.1 Méthodologie	18
1.2.2 Tableau d'analyse	18
1.2.3 Synthèse par thématiques du PCAET	22
1.2.4 Synthèse globale	24
1.2.5 Impacts sur les espaces Natura 2000	29
2. JUSTIFICATIONS DES CHOIX DU PCAET	32
2.1 Comité TECHNIQUE (COTECH)	32
2.1.1 Les modalités	32
2.1.2 Remarques et Apports des COTECH à la construction du PCAET	33
2.2 Comité de pilotage (COFIL)	34
2.2.1 Les modalités	34
2.2.2 Remarques et Apports des COFIL à la construction du PCAET	34
2.3 Conseil communautaire	35
2.3.1 Les modalités	35
2.3.2 Remarques et Apports des Conseils Communautaires à la construction du PCAET	36
2.4 Concertation	36
2.4.1 Réunion publique de lancement	36
2.4.2 Questionnaire grand public	37
2.4.3 Atelier « Destination TEPOS »	37
2.4.4 Atelier « Stratégie »	38
2.4.5 Ateliers « Plan d'Actions »	40
2.4.6 Réunion publique d'étape sur le Plan d'Actions	41
2.4.7 Communications numériques	42
2.4.8 Concertation Réglementaire	42
2.5 Définition de scénarios	43
3. MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE, VOIRE COMPENSER LES IMPACTS NÉGATIFS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION	44
3.1 Alteration du patrimoine	44
3.2 Augmentation des déplacements liés au développement des circuits-courts	44
3.3 Disparition de prairies permanentes au profit du développement du bio-GNV	45
3.4 Nouvelles nuisances sonores et olfactives	45
3.5 Production de déchets supplémentaires	45
3.6 Recours à une électricité d'origine non renouvelable pour l'alimentation des véhicules électriques	46
3.7 Recyclage des batteries électriques	46
3.8 Risque de dégradation de la qualité des eaux et des sols et/ou de l'air liée à l'épandage de digestat	46

3.9	Risque de dégradation de la qualité des eaux dans le cas de fuites au sein des unités de méthanisation	47
3.10	Risque d'artificialisation des sols lors du développement d'énergies renouvelables et/ou la réalisation d'infrastructures de transport	47

4. INDICATEURS DE SUIVI DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX **49**

TABLE DES ACRONYMES

ADEME	: Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ANRU	: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BBC	: Bâtiment Basse Consommation
DDRM	: Dossier Départemental des Risques Majeurs
ECS	: Eau chaude sanitaire
ENR	: Energies Renouvelables
ENR&R	: Energies Renouvelables et de Récupération
ENS	: Espaces Naturels Sensibles
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPT	: Etablissement Public Territorial
GES	: Gas à Effet de Serre
GIEC	: Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
ICPE	: Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ICU	: Ilot de Chaleur Urbain
MAPTAM	: Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
OPAH	: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAC	: Pompe A Chaleur
PADD	: Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PCET	: Plan Climat Energie Territorial
PDU	: Plan de Déplacements Urbains
PIG	: Projet d'Intérêt Général
PLH	: Plan Local de l'Habitat
PLU	: Plan Local d'Urbanisme
PLUi	: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMR	: Personne à Mobilité Réduite
PPA	: Plan de Protection de l'Atmosphère
PPri	: Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRN	: Plan de Prévention des Risques Naturels
PRG	: Pouvoir de Réchauffement Global
RT	: Réglementation Technique
SAGE	: Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT	: Schéma de Cohérence Territorial
SDAGE	: Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIVU	: Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SIVOM	: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SRADDET	: Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCAE	: Schémas Régionaux Climat Air Energie
SRCE	: Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRU	: loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains
TMD	: Transport de Matières Dangereuses
TVB	: Trame Verte et Bleue
UIOM	: Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères
VAE	: Vélo à Assistance Électrique
VLS	: Vélos en Libre-Service
ZPPAUP	: Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZICO	: Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

1. EVALUATION DES EFFETS DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

L'analyse des effets du PCAET sur l'environnement, aux stades de l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions, consiste à prévoir et déterminer l'importance des différents effets (positifs, négatifs ou neutres). Elle aboutit ensuite à la proposition, le cas échéant, de mesure d'évitement, de réduction et/ou de compensation, servant à prévenir, limiter ou « corriger » les incidences négatives identifiées.

1.1 ANALYSE DES INCIDENCES DE LA STRATÉGIE

La stratégie du PCAET de Concarneau Cornouaille Agglomération s'est attachée à répondre de manière prioritaire aux enjeux de la maîtrise de l'énergie (sobriété et efficacité énergétique) et du développement des énergies renouvelables et de récupération. Le travail sur la définition de la stratégie s'est notamment appuyé sur deux scénarios, l'un « tendanciel » et un autre « maximaliste » permettant l'atteinte du Facteur 4. Une première ébauche de stratégie a été définie à l'issue des ateliers, laquelle a été remaniée pour donner suite aux arbitrages en COTECH et COPIL.

Afin d'assurer la bonne prise en compte des enjeux environnementaux par le PCAET, une étude des impacts environnementaux des premiers scénarios a été réalisée, et a permis d'éclairer, sur certains points, les modalités de mise en œuvre de ces propositions et les vigilances qui pouvaient y être associées. La prise en compte de ces incidences a permis de fixer des orientations supplémentaires à la Stratégie finale retenue dans le cadre du PCAET.

1.1.1 Présentation des scénarios

Les différents scénarios ont été construits à l'aide de l'outil Stratégie développé en interne par ALTEREA qui permet une analyse de la consommation d'énergie, des émissions de GES, des polluants et du développement des énergies renouvelables. Il n'intervient pas sur la séquestration carbone et l'adaptation au changement climatique. L'analyse des incidences environnementales de ces 2 scénarii est donc un outil complémentaire qui participe à la construction du scénario final en suggérant des modifications ou l'ajout de nouvelles orientations.

1.1.1.1 Scénario de l'inaction

Le scénario de l'inaction, ou scénario « tendanciel » se définit comme l'absence de mesures supplémentaires et de projets de développement des ENR sur le territoire d'ici à 2050.

À titre d'exemple des rénovations sont engagées chaque année sur le territoire et permettent d'abaisser la consommation moyenne des logements du territoire ; il est ainsi estimé qu'en l'absence de mesures supplémentaires, 4 900 logements auront « naturellement » été rénovés entre 2015 et 2050. Sont également intégrées les évolutions de l'activité économique, traduite par une hausse de l'activité dans le secteur du tertiaire et une baisse de l'activité industrielle.

Enfin, le tendanciel inclut une réflexion sur les sources d'énergie ; dans ce scénario la hausse de la production locale et le verdissement des réseaux nationaux permettent de couvrir 21% de la consommation en 2050 avec des énergies renouvelables.

Ce scénario devait servir de base de comparaison pour les débats liés aux différentes hypothèses ; il permet en effet de comparer les impacts de chaque orientation retenue par la collectivité avec le tendanciel. Les résultats du scénario sont les suivants :

Consommation d'énergie : Une hausse de 23% entre 2015 et 2050 est projetée, liée en partie à la hausse globale du nombre d'habitants sur le territoire (+0,7% par an d'après les objectifs du SCoT).

Ce scénario ne permet en aucun cas d’atteindre les objectifs supérieurs fixés aux échelles nationale et régionale :

Emissions de GES : Elles augmenteraient de 24% entre 2015 et 2050, soit un chiffre nettement supérieur aux objectifs fixés par les documents cadres (-66% entre 2012 et 2050 pour le SRADDET Bretagne et -83% entre 1990 et 2050 pour la SNBC) ;

Production locale d’ENR&R : Une absence d’installations nouvelles de production d’ENR, ne permettant pas au territoire de couvrir 33% de ses besoins énergétiques par de la production d’énergies renouvelables comme attendu au niveau national.

1.1.1.2 Scénario « Facteur 4 »

Le scénario « facteur 4 » (diviser les émissions de GES par 4) ou « conformité réglementaire » se définit comme l’application au niveau local des mesures et objectifs approuvés au niveau régional et/ou national d’ici à 2050. Il est à noter toutefois que lors de l’élaboration des scénarios, le SRADDET n’était pas encore approuvé ni la Loi Climat-Energie adoptée, il est donc possible que les objectifs ne correspondent pas totalement à ceux cités, mais correspondent aux législations et documents antérieurs. Ce scénario se traduit donc par un développement maximal des énergies renouvelables à l’horizon 2050 ainsi que par la mise en place d’actions systématiques sur l’ensemble des secteurs et leviers disponibles sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Il inclut notamment la rénovation de 100% des bâtiments (résidentiels et tertiaires) à un niveau BBC d’ici 2050, un développement fort de l’usage du vélo et des transports en commun, un renouvellement quasi-intégral de la flotte motorisée pour privilégier les technologies électriques et GNV ou encore la réduction de 100% de l’utilisation de produits phytosanitaires.

Secteurs	Actions	Gains
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de mise en pratique de la sobriété par 75% des ménages -Rénovation de 75% du parc étiquettes A-B-C et de 100% du parc de logements en classe énergétique D-E-F-G à un niveau de performance BBC d’ici 2050 -Substitution de 100% du fioul et charbon et de 98% du gaz fossile par des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> -69% de la consommation en énergie finale -96% des émissions de GES
Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de mise en pratique de la sobriété par 75% des usagers, employeurs et employés -Rénovation du parc tertiaire : 100% du parc public et 75% du parc privé -Substitution de 100% du fioul et charbon et 30% du gaz fossile par des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> -63% de la consommation en énergie finale -86% des émissions de GES
Transport routier	<ul style="list-style-type: none"> -Report modal de 50% vers la marche à pied, le vélo, les transports en commun et le covoiturage -40% de véhicules électriques, 17% de véhicules hybrides, 33% de véhicules en GNV et BioGNV, 10% en thermique 	<ul style="list-style-type: none"> -50% de la consommation en énergie finale -75% des émissions de GES
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> -Réduction de 75% des déchets OMR et des emballages en 2050 ; -Réduction de 40% du verre, des encombrants, du papier, des déchets verts et des déchets en décharge en 2050. 	<ul style="list-style-type: none"> -49% des émissions de GES
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration des procédés de production -Substitution de 100% du fioul et charbon et 10% du gaz par des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> -9% de la consommation en énergie finale -72% des émissions de GES

Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> -Baisse de 100% des apports de produits phytosanitaires ; -Baisse de 25% des têtes d'élevage (pour rappel, le tendancier national sur la période 2000-2015 est d'une baisse du nombre global d'animaux pour les élevages bovins de 15%) ; -100% des déjections méthanisées ; -54% de baisse de la consommation énergétique (dont 25% par la sobriété) ; -Substitution de 100% du fioul et charbon et 50% du gaz par des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> -26% de la consommation en énergie finale -63% des émissions de GES
--------------------	--	--

Tableau 1 : Synthèse des actions et gains liés au scénario « Facteur 4 », par secteur
(Source : ALTEREA)

Les résultats du scénario sont les suivants :

- > Consommation d'énergie : Une baisse de 51% d'ici 2050 est projetée liée en partie à la rénovation énergétique, la mise en place d'éco gestes (sobriété) et l'amélioration des procédés et process (efficacité). Ce scénario permet d'atteindre les objectifs fixés par le SRADDET (-44% entre 2012 et 2050) ;
- > Emissions de GES : Elles réduisent de 75% entre 2015 et 2050, soit un chiffre supérieur aux objectifs fixés par les documents cadres (-66% entre 2012 et 2050 par le SRADDET Bretagne) ;
- > Production locale d'ENR&R : La production d'énergies renouvelables est maximale, c'est-à-dire que le territoire utilise 100% du potentiel identifié. Ainsi, cette production locale d'énergie permet d'assurer une substitution importante des énergies fossiles, et de réduire les émissions de GES du territoire. La production locale permet donc de couvrir près de 60% de la consommation énergétique.

1.1.2 Méthodologie de l'analyse des incidences environnementales

L'analyse des incidences environnementales consiste en un tableau à double entrée, où sont croisés les scénarios de travail via les secteurs réglementaires du PCAET et les thématiques du Plan (lignes du tableau), et les différentes thématiques environnementales propres au territoire (colonnes). Ces thématiques environnementales ont été définies au regard des thématiques réglementaires de l'Evaluation Environnementale, et complétée par les enjeux issus de l'Etat Initial de l'Environnement. Ces enjeux sont listés sur la ligne 3 du tableau (« Enjeux associés ») et représentent les points d'attention particuliers utilisés pour analyser chaque ligne au regard de la thématique environnementale.

Cette grille d'analyse permet de caractériser les effets significatifs, qu'ils soient positifs, neutres ou négatifs au regard des enjeux environnementaux. Des points de vigilance peuvent également être soulevés. L'analyse étant territoriale, elle peut inclure des évolutions qui ne sont pas liées à la mise en œuvre directe du PCAET, mais à l'ensemble des politiques de planification du territoire. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront donc définies uniquement à la suite de l'analyse des incidences du Plan d'Actions.

EVALUATION
Positif
Neutre
Vigilance
Négatif

1.1.2.1 Synthèse

Ces deux scénarios (scénarios de l'inaction et « Facteur 4 ») ont des impacts très importants, en particulier sur les thématiques de l'hydrographie, des espaces naturels et de l'aménagement du territoire. Ils sont notamment le fait d'une absence de prise en compte des impacts en termes d'imperméabilisation et d'artificialisation des sols. Dans les deux scénarios, des infrastructures de

déplacements, de nouveaux bâtiments voire quartiers (zones d'activités, etc.) sont ainsi programmés. Or, si ceux-ci atteindront des objectifs ambitieux et vertueux en termes de consommation d'énergie ou de valorisation des toitures pour la production solaire, ils représentent tout de même une artificialisation supplémentaire des sols, des coupures dans les continuités verte et bleue, des sources de pollution lumineuse ou encore une augmentation des distances parcourues par l'étalement urbain.

Par ailleurs, le scénario de l'inaction implique également de nombreux impacts négatifs, en termes de gestion du risque (pas d'adaptation du bâti existant ni de mesures permettant une réduction de l'exposition au risque), de dégradation de la disponibilité et de qualité de l'eau (hausse des besoins), d'impacts socio-économiques (en particulier par l'augmentation importante de la facture énergétique) et sur la santé humaine (par la dégradation de la qualité de l'air en notamment). Il ne permet pas, en outre, d'atteindre les objectifs attendus dans le cadre d'un PCAET, que ce soit en termes de consommation d'énergie, d'émissions de GES ou de production d'énergies renouvelables.

Le scénario « facteur 4 » ne fait guère mieux en termes de gestion du risque ; par l'atténuation du changement climatique qu'il vise, il permet toutefois de limiter l'ampleur de l'aggravation de la vulnérabilité du territoire. Le développement des énergies renouvelables, s'il permet d'atteindre des objectifs intéressants en termes de réduction de la dépendance énergétique, d'émissions de polluants et de précarité énergétique, peut aussi être source de nuisances pour la biodiversité comme pour les habitants du territoire. Il convient toutefois de noter le nombre plus important d'impacts positifs estimés, en particulier en termes d'émissions de polluants (par la baisse du recours aux produits pétroliers ; il conviendrait toutefois d'être vigilant sur les émissions de particules fines possiblement liées à l'usage accru du bois), d'enjeux socio-économiques (réduction de la facture énergétique, de la précarité énergétique, des coûts du transport par l'essor de la marche et du vélo). Ces impacts positifs ne doivent toutefois pas occulter les points de vigilances précités.

La lecture croisée des impacts des deux scénarios permet de faire émerger des attentes fortes d'un point de vue environnemental pour l'élaboration de la Stratégie du PCAET. En effet, si ces deux scénarios servent d'aide à la décision en termes d'impacts climatiques et énergétiques, ils restent éloignés d'une approche globale qui intègre les impacts environnementaux des orientations. Il conviendrait en particulier de proposer des actions complémentaires (ou, à minima, des principes directeurs pour les actions conservées) permettant de limiter les impacts en termes d'imperméabilisation et d'artificialisation des sols, d'adaptation au changement climatique, de réduction de l'exposition au risque et des besoins en ressources naturelles (dont l'eau).

1.1.2.2 Scénario « CCA 2050 »

En s'appuyant sur les enseignements des scénarios « inaction » et « facteur 4 », le territoire a pu mettre sur pied un scénario qui réponde aux objectifs de réduction de consommations d'énergie et d'émissions de GES et de développement des ENR (en prenant donc en compte l'acceptabilité sociale des actions, les délais nécessaires à la mise en place de certaines actions, les compétences de la collectivité, etc.) et ce tout en considérant les enjeux environnementaux locaux, via l'analyse des incidences environnementales.

En conséquence, la stratégie du PCAET a choisi de s'articuler autour de 4 grands axes et d'une action transversale qui devront organiser et guider le Plan d'Actions :

- > **Axe 1 - Anticiper et s'adapter au changement climatique :** Un des objectifs du PCAET est de pouvoir prendre en compte les différentes vulnérabilités du territoire ainsi que la notion d'adaptation de ce dernier. Cet axe vise donc à redonner une visibilité à cette attente forte des Plans Climats, et de proposer des actions ajustées aux problématiques locales : prise en compte de l'élévation du niveau de la mer, gestion de l'eau, adaptation des bâtiments, résilience de la biodiversité, etc.
- > **Axe 2 - Améliorer l'efficacité énergétique du territoire :** Cet axe concentre les objectifs et actions relevant de l'approche énergétique du PCAET. Il s'agit d'une adaptation de la plupart des orientations proposées lors de l'élaboration des scénarios prospectifs au potentiel « net » du territoire. Les réductions envisagées passeront toute à la fois par un changement de comportement de tous les acteurs du territoire et par des actions visant l'amélioration de l'efficacité des bâtiments et des équipements.
- > **Axe 3 - Encourager les comportements exemplaires et susciter les initiatives :** Cet axe se focalise sur des actions de sensibilisation à la sobriété et aux pratiques vertueuses dans le but de réduire les consommations d'énergie mais aussi le poids des comportements sur la ressource (eau, déchets, alimentation, etc.).
- > **Axe 4 - Développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles :** L'objet de cet axe est de décarboner le mix énergétique du territoire via le remplacement des équipements basés sur l'usage d'énergies fossiles vers des équipements alimentés par des énergies renouvelables par le développement des différentes filières sur le territoire.
- > **Action transversale - Créer une maison des transitions :** Cette action transversale crée le lien entre les axes grâce à la mise en place d'une maison des transitions, qui renforcera la territorialité du Plan Climat par l'implication de l'ensemble des acteurs.

La construction de ces axes permet donc en particulier de mieux considérer la notion de ressources, de résilience et d'adaptation au changement climatique.

1.1.3 Tableau d'analyse

Le tableau est présenté aux pages suivantes.

		Risques naturels et ressources naturelles			Climat			
		Enjeux associés			Enjeux associés			
		- Anticiper la montée du niveau de la mer et protéger le littoral (établissements humains, écosystèmes, etc.) - Prévention et limitation du risque inondation - Prévention et limitation du risque de sécheresse				- Adaptation de la biodiversité au climat futur (trames verte et bleue) - Développer la séquestration carbone sur le territoire - Adapter les logements et les équipements à l'évolution climatique, et en particulier aux canicules et aux vagues de chaleur		
		Inaction	Facteur 4	CCA 2050	Inaction	Facteur 4	CCA 2050	
Thématique								
Secteurs réglementaires	Agriculture	Une augmentation de la taille des parcelles qui entraînent la disparition de haies bocagères et augmente l'exposition du territoire au risque inondation	Des systèmes plus adaptés au changement climatique et qui contribuent à l'adaptation du territoire	Des systèmes plus adaptés au changement climatique et qui contribuent à l'adaptation du territoire	Inadaptation des cultures aux évolutions climatiques (baisse des ressources en eau, hausse des températures, etc.)	Inadaptation des cultures aux évolutions climatiques (baisse des ressources en eau, hausse des températures, etc.)	Des cultures adaptées aux évolutions climatiques et des orientations en faveur de la séquestration et de la biodiversité	
	Déchets	Risque de pollution en cas d'aléa	Risque de pollution en cas d'aléa	Risque de pollution en cas d'aléa	Impact faible	Impact faible	Impact faible	
	Industrie (hors branche énergie)	Peu d'usines situées en zones à risque	Peu d'usines situées en zones à risque	Peu d'usines situées en zones à risque	Les émissions du secteur suivent une courbe croissante	Diminution importante des émissions de GES du secteur (changement de sources de combustions)	Diminution importante des émissions de GES du secteur (changement de sources de combustions)	
	Industrie branche énergie	Vigilance selon le lieu d'implantation des projets	Vigilance selon le lieu d'implantation des projets	Vigilance selon le lieu d'implantation des projets	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	
	Résidentiel	Les constructions sont pour partie exposées à l'élévation du niveau de la mer et aux risques d'inondations dus à la forte imperméabilisation du sol	Des constructions plus adaptées aux canicules mais qui sont pour partie exposées à l'élévation du niveau de la mer et aux risques d'inondations	Des constructions plus adaptées aux canicules et des documents d'urbanisme qui prennent en compte l'élévation du niveau de la mer et les risques d'inondations	L'étalement urbain favorise l'apparition d'îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols Un secteur dont les émissions de GES continuent à croître	Mise en place d'actions ambitieuses entraînant une forte baisse des émissions de GES et favorisant l'adaptation des logements au changement climatique	Mise en place d'actions ambitieuses entraînant une forte baisse des émissions de GES et favorisant l'adaptation des logements au changement climatique	
	Tertiaire	Les constructions sont pour partie exposées à l'élévation du niveau de la mer et aux risques d'inondations dus à la forte imperméabilisation du sol	Des constructions plus adaptées aux canicules mais qui sont pour partie exposées à l'élévation du niveau de la mer et aux risques d'inondations	Des constructions plus adaptées aux canicules et des documents d'urbanisme qui prennent en compte l'élévation du niveau de la mer et les risques d'inondations	L'étalement urbain favorise l'apparition d'îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols Un secteur dont les émissions de GES continuent à croître	Mise en place d'actions ambitieuses entraînant une forte baisse des émissions de GES et favorisant l'adaptation du secteur au changement climatique	Mise en place d'actions ambitieuses entraînant une forte baisse des émissions de GES et favorisant l'adaptation du secteur au changement climatique	
	Transports routiers	Vigilance sur le lieu de construction des nouvelles infrastructures	Vigilance sur le lieu de construction des nouvelles infrastructures	Les aménagements sont réalisés sur les infrastructures existantes	Des émissions de GES en augmentation	Mise en place d'actions ambitieuses entraînant une forte baisse des émissions de GES	Mise en place d'actions ambitieuses entraînant une baisse des émissions de GES	
	Transports non routiers	Pas de nouveaux projets mais les infrastructures de transport existantes entraînent des ruptures de la Trame Verte et Bleue	Pas de nouveaux projets mais les infrastructures de transport existantes entraînent des ruptures de la Trame Verte et Bleue	Pas de nouveaux projets mais les infrastructures de transport existantes entraînent des ruptures de la Trame Verte et Bleue	Faible poids des émissions	Faible poids des émissions	Faible poids des émissions	
	Vulnérabilité du territoire	En l'absence de mesures, la vulnérabilité du territoire face aux sécheresses, aux inondations ou encore à l'élévation du niveau de la mer est renforcée	En l'absence de mesures, la vulnérabilité du territoire face aux sécheresses, aux inondations ou encore à l'élévation du niveau de la mer est renforcée	Prise en considération des risques majeurs (submersion marine, inondations, canicules, sécheresses, ICU)	Le territoire n'est pas adapté pour faire face au changement climatique	La réduction globale des émissions de GES permet de limiter l'impact du changement climatique ; toutefois le scénario ne prévoit pas de mesures d'adaptation au changement climatique	La réduction globale des émissions de GES permet de limiter l'impact du changement climatique ; plusieurs mesures sont prises en faveur de l'adaptation au changement climatique	

		Hydrographie et gestion de l'eau			Espaces naturels sensibles et protégés (ZNIEFF, ENS, Natura 2000), Biodiversité, Patrimoine et Paysages		
		Enjeux associés			Enjeux associés		
		<ul style="list-style-type: none"> - Développer des solutions pour pallier la diminution des débits et donc des ressources en eau - Accompagner les citoyens dans leurs démarches de réduction de consommation d'eau - Limiter l'usage des intrants (pesticides, herbicides) 			<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la trame verte et bleue afin, notamment, de diminuer les obstacles aux circulations - Maintenir, voire développer, les prairies permanentes et les haies bocagères <ul style="list-style-type: none"> - Protéger les espèces et milieux les plus sensibles et protégés - Maintien de la biodiversité - Préservation du patrimoine - Maintien de surface en pleine terre et limitation de l'imperméabilisation des sols 		
		Inaction	Facteur 4	CCA 2050	Inaction	Facteur 4	CCA 2050
Thématique							
Secteurs réglementaires	Agriculture	Les impacts des sécheresses plus fréquentes et plus longues sont aggravés par les prélèvements tandis que les pollutions se retrouvent concentrées	Baisse des usages d'engrais et des pesticides ce qui contribue à améliorer la qualité de l'eau Des pratiques qui limitent le prélèvement sur la ressource	Baisse des usages d'engrais et des pesticides ce qui contribue à améliorer la qualité de l'eau Des pratiques qui limitent le prélèvement sur la ressource	Extension des exploitations, disparitions des haies, bosquets, etc.	Réduction de l'usage des engrais minéraux et des pesticides ce qui profite au maintien de la biodiversité Un renforcement de la place des prairies et de l'arbre dans les espaces agricoles	Réduction de l'usage des engrais minéraux et des pesticides ce qui profite au maintien de la biodiversité Un renforcement de la place des prairies et de l'arbre dans les espaces agricoles
	Déchets	Risque de pollution de l'eau par la production, le transport et le traitement des déchets	Risque de pollution de l'eau par la production, le transport et le traitement des déchets	Risque de pollution de l'eau par la production, le transport et le traitement des déchets	Risque de pollution de l'environnement par la production, le transport et le traitement des déchets	Risque de pollution de l'environnement par la production, le transport et le traitement des déchets	Risque de pollution de l'environnement par la production, le transport et le traitement des déchets
	Industrie (hors branche énergie)	Des comportements gourmands en eau et qui accentuent les effets de la sécheresse	Des comportements gourmands en eau et qui accentuent les effets de la sécheresse	Des industriels sensibilisés qui réduisent leur pression sur la ressource	Extension des zones industrielles entraînant une imperméabilisation des sols	Risque d'imperméabilisation des sols dans le cas d'une extension des zones industrielles	L'artificialisation des sols est prise en compte dans la politique d'aménagement local et limite l'extension des zones industrielles
	Industrie branche énergie	Faible impact (développement limité et surtout lié à la filière solaire)	Vigilance sur la localisation et la performance des installations de méthanisation	La localisation et la performance des installations de méthanisation sont prises en compte dans les projets	Faible impact (développement limité et surtout lié à la filière solaire)	Vigilance sur la localisation des sites de production (notamment éolien et méthanisation), pouvant sur certains secteurs être des nuisances pour les milieux naturels	La localisation des sites de production (notamment éolien et méthanisation) est prise en compte pour éviter les nuisances pour les milieux naturels
	Résidentiel	Prélèvements pour la consommation d'eau potable et les usages domestiques	Prélèvements pour la consommation d'eau potable et les usages domestiques	Des usagers sensibilisés qui adaptent leur comportement pour limiter leur consommation d'eau	Le développement des espaces urbains se fait au détriment des espaces naturels et accroît l'effet de coupure généré	Vigilance sur le développement des espaces urbains qui pourrait se faire au détriment des espaces naturels et accroît l'effet de coupure généré	L'artificialisation des sols est prise en compte dans la politique d'aménagement local et limite le développement des espaces urbains
	Tertiaire	Prélèvements pour la consommation d'eau potable et autres usages	Prélèvements pour la consommation d'eau potable et autres usages	Des usagers sensibilisés qui adaptent leur comportement pour limiter leur consommation d'eau	Le développement des espaces urbains se fait au détriment des espaces naturels et accroît l'effet de coupure généré	Vigilance sur le développement des espaces urbains qui pourrait se faire au détriment des espaces naturels et accroît l'effet de coupure généré	L'artificialisation des sols est prise en compte dans la politique d'aménagement local et limite le développement des espaces urbains
	Transports routiers	Eaux polluées par l'intensification des transports et difficultés de gestion de l'eau sur les surfaces imperméabilisées Imperméabilisation du sol liée à de nouvelles infrastructures	Imperméabilisation du sol liée à de nouvelles infrastructures (dont la création de pistes cyclables, TCSP)	Imperméabilisation du sol liée à de nouvelles infrastructures (dont la création de pistes cyclables, TCSP)	Vigilance sur le lieu de construction des nouvelles infrastructures	Vigilance sur le lieu de construction des nouvelles infrastructures	L'artificialisation des sols est prise en compte dans la politique d'aménagement local et limite la construction de nouvelles infrastructures en privilégiant le réaménagement de celles existantes
	Transports non routiers	Faible impact	Faible impact	Faible impact	Pas de nouveaux projets mais les infrastructures existantes entraînent des ruptures de la Trame Verte et Bleue	Pas de nouveaux projets mais les infrastructures existantes entraînent des ruptures de la Trame Verte et Bleue	Pas de nouveaux projets mais les infrastructures existantes entraînent des ruptures de la Trame Verte et Bleue
	Vulnérabilité du territoire	Pas d'actions prévues sur la consommation d'eau	Certains secteurs n'ont pas d'actions prévues sur la consommation d'eau	Des pratiques qui limitent les prélèvements sur la ressource	L'ensemble des risques climatiques nuisent à la biodiversité, et en particulier le développement des vagues de chaleur et des sécheresses	Malgré une atténuation des impacts globaux, l'ensemble des risques climatiques nuisent à la biodiversité, et en particulier le développement des vagues de chaleur et des sécheresses	Action spécifique de veille sur l'adaptation de la faune et de la flore

		Énergies renouvelables			Maitrise de l'Énergie		
		- Valoriser la production d'énergie locale - Développer la production d'énergie du secteur agricole et public					
Enjeux associés		Inaction	Facteur 4	CCA 2050	Inaction	Facteur 4	CCA 2050
		Thématique					
Secteurs réglementaires	Agriculture	Aucun impact (quantité d'énergie renouvelable consommée négligeable)	100% du fioul substitué par les EnR et développement de la production d'énergie (méthanisation, bois)	100% du fioul substitué par des EnR ou de l'électricité et développement de la production d'énergie (méthanisation, bois)	Augmentation des consommations énergétiques du secteur	100% du fioul remplacé par les EnR et baisse de la consommation énergétique	100% du fioul remplacé par des EnR ou de l'électricité et baisse de la consommation énergétique
	Déchets	Utilisation possible en tant que matière d'entrée pour la méthanisation	Utilisation possible en tant que matière d'entrée pour la méthanisation	Utilisation possible en tant que matière d'entrée pour la méthanisation	Aucun impact (évolution de la quantité d'énergie consommée négligeable)	Aucun impact (évolution de la quantité d'énergie consommée négligeable)	Aucun impact (évolution de la quantité d'énergie consommée négligeable)
	Industrie (hors branche énergie)	Aucun impact	100% du fioul substitué par les EnR et possibilité de production grâce à des installations solaires en toiture	100% du fioul substitué par une énergie propre et possibilité de production grâce à des installations solaires en toiture	Augmentation des consommations énergétiques du secteur	Baisse des consommations permise par la rénovation thermique des bâtiments et l'amélioration des procédés	Baisse des consommations permise par la rénovation thermique des bâtiments et l'amélioration des procédés
	Industrie branche énergie	Légère augmentation de la production locale d'énergie	Augmentation de la production locale d'énergie et création de Réseaux de Chaleur Urbain	Augmentation de la production locale d'énergie et création de Réseaux de Chaleur Urbain	Faible impact	Augmentation de la production locale d'énergie contribuant à l'atteinte de l'indépendance énergétique	Augmentation de la production locale d'énergie contribuant à l'atteinte de l'indépendance énergétique
	Résidentiel	Légère augmentation du nombre de projets d'EnR portés par le secteur résidentiel	Substitution de 100% des chaudières fioul par des chaudières EnR et possibilité d'installations solaires en toitures	Substitution de 100% des chaudières fioul par des chaudières EnR et possibilité d'installations solaires en toitures	Consommations réduites mais toujours élevées pour le parc le plus ancien	Rénovation de la totalité du parc au niveau BBC et mise en place de sensibilisations aux écogestes ce qui permet d'amplifier la baisse des consommations	Rénovation d'une grande majorité du parc au niveau BBC et mise en place de sensibilisations aux écogestes ce qui permet d'amplifier la baisse des consommations
	Tertiaire	Légère augmentation du nombre de projets d'EnR portés par le secteur tertiaire	Substitution de 100% des chaudières fioul par des chaudières EnR et possibilité d'installations solaires en toitures	Substitution de 100% des chaudières fioul par des chaudières EnR et possibilité d'installations solaires en toitures	Consommations importantes dont une large part est liée au chauffage	Rénovation de 100% du parc au niveau BBC ce qui permet la baisse des consommations	Rénovation de 75% du parc au niveau BBC ce qui permet la baisse des consommations
	Transports routiers	Aucun impact	2 véhicules sur 3 sont propres (électrique, bioGNV, ...)	1 véhicule sur 2 est propre (électrique, bioGNV, ...)	Secteur fortement consommateur d'énergie	Développement des modes doux, des TC et du covoiturage et forte valorisation des motorisations alternatives (électriques, GNV) entraînent la réduction des consommations	Développement des modes doux, des TC et du covoiturage et valorisation des motorisations alternatives (électriques, GNV) entraînent la réduction des consommations
	Transports non routiers	Faible impact	Faible impact	Faible impact	Les transports non routiers représentent une alternative aux véhicules individuels	Les transports non routiers représentent une alternative aux véhicules individuels	Les transports non routiers représentent une alternative aux véhicules individuels
	Vulnérabilité du territoire	Forte dépendance énergétique du territoire	Production locale d'énergie élevée limitant la dépendance énergétique	Production locale d'énergie élevée limitant la dépendance énergétique	Forte dépendance énergétique du territoire	Production locale d'énergie limitant la dépendance énergétique	Production locale d'énergie limitant la dépendance énergétique

		Aménagement et Urbanisme			Enjeux socio-économiques		
		- Adaptation de l'urbanisation à l'environnement physique et naturel - Limitation de l'artificialisation et de l'étalement urbain - Infiltration des eaux pluviales - Aménagement d'espaces naturels - Limiter le mitage des terres agricoles par l'étalement urbain			- Assurer la résilience des activités humaines - Intégration par les acteurs économiques des enjeux de développement durable - Favoriser l'émergence des circuits courts et locaux - Développer des emplois non-délocalisables - Réduction de la précarité énergétique		
Enjeux associés		Inaction	Facteur 4	CCA 2050	Inaction	Facteur 4	CCA 2050
Thématique							
Secteurs réglementaires	Agriculture	Contribution à l'infiltration des eaux pluviales	Contribution accrue à l'infiltration des eaux pluviales	Contribution accrue à l'infiltration des eaux pluviales	Les productions agricoles conventionnelles sont peu favorables aux circuits courts et locaux	La transformation du secteur agricole favorise les circuits-courts et locaux (alimentaires et non-alimentaires). La structuration des filières (production, transformation, distribution, ...) est créatrice d'emplois non délocalisables	La transformation du secteur agricole favorise les circuits-courts et locaux (alimentaires et non-alimentaires). La structuration des filières (production, transformation, distribution, ...) est créatrice d'emplois non délocalisables
	Déchets	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Coût élevé du service pour la collectivité	L'évolution des modes de consommation permet de réduire la quantité de déchets produits	L'évolution des modes de consommation permet de réduire la quantité de déchets produits
	Industrie (hors branche énergie)	Artificialisation des sols pour de nouvelles activités	Vigilance sur l'éventuelle artificialisation des sols de nouvelles activités	L'artificialisation des sols est prise en compte dans la politique d'aménagement local et limite l'extension des zones industrielles	Contexte défavorable à l'activité industrielle pouvant entraîner une baisse d'activité	Contexte défavorable à l'activité industrielle pouvant entraîner une baisse d'activité	Contexte défavorable à l'activité industrielle pouvant entraîner une baisse d'activité
	Industrie branche énergie	Vigilance sur la localisation des sites de production, pouvant être consommateurs d'espaces	Vigilance sur la localisation des sites de production, pouvant être consommateurs d'espaces	Le choix de la localisation des sites de production limite la consommation d'espaces	Forte dépendance aux imports du fait de la très faible production d'énergie sur le territoire	Réduction de la précarité énergétique en favorisant la production individuelle d'énergie et création d'emplois pour le développement du secteur	Réduction de la précarité énergétique en favorisant la production individuelle d'énergie et création d'emplois pour le développement du secteur
	Résidentiel	Aménagements non adaptés à l'environnement et aux évolutions climatiques, forte proportion d'espaces imperméabilisés de la ville centre principalement qui favorisent l'étalement urbain	Prise en considération de l'environnement et des évolutions climatiques dans l'urbanisation Vigilance sur l'imperméabilisation	Prise en considération de l'environnement, des évolutions climatiques et de l'imperméabilisation dans l'urbanisation	Augmentation de la facture énergétique	Mise en place d'écogestes et création d'emplois en lien avec la rénovation du parc de logements, meilleure performance énergétique des bâtiments entraînant une baisse de la précarité énergétique	Mise en place d'écogestes et création d'emplois en lien avec la rénovation du parc de logements, meilleure performance énergétique des bâtiments entraînant une baisse de la précarité énergétique
	Tertiaire	Aménagements non adaptés à l'environnement et aux évolutions climatiques, forte proportion d'espaces imperméabilisés de la ville centre spécifiquement qui favorisent l'étalement urbain	Prise en considération de l'environnement et des évolutions climatiques dans l'urbanisation Vigilance sur l'imperméabilisation	Prise en considération de l'environnement, des évolutions climatiques et de l'imperméabilisation dans l'urbanisation	Augmentation de la facture énergétique	Faible impact (les économies réalisées sur les charges financent les travaux de rénovation énergétique)	Faible impact (les économies réalisées sur les charges financent les travaux de rénovation énergétique)
	Transports routiers	Infrastructures consommatrices d'espaces et très imperméables	Vigilance sur certaines infrastructures consommatrices d'espaces et très imperméables	L'artificialisation des sols est prise en compte dans la politique d'aménagement local et limite la construction de nouvelles infrastructures en privilégiant le réaménagement de celles existantes	Précarité énergétique du fait du poids important de la mobilité dans le budget des ménages	Place plus importante des mobilités douces (moins de dépenses liées à la voiture)	Place plus importante des mobilités douces (moins de dépenses liées à la voiture)
	Transports non routiers	Pas de développement majeur prévu	Pas de développement majeur prévu	Pas de développement majeur prévu	Coût (financier et temporel) peu attractif, possiblement orienté à la hausse	Question non intégrée des coûts du transport, toutefois la recherche de l'optimisation devrait permettre de limiter la hausse des coûts	Question non intégrée des coûts du transport, toutefois la recherche de l'optimisation devrait permettre de limiter la hausse des coûts
	Vulnérabilité du territoire	Peu ou pas de prise en compte du changement climatique dans les constructions et l'aménagement urbain	Peu ou pas de prise en compte du changement climatique dans les constructions et l'aménagement urbain	Le changement climatique est pris en compte dans les constructions et l'aménagement urbain	Certaines activités peuvent être menacées par le changement climatique (augmentation de la température, etc.)	Certaines activités peuvent être menacées par le changement climatique (augmentation de la température, etc.)	Certaines activités peuvent être menacées par le changement climatique mais plusieurs actions d'adaptation sont mises en place

		Qualité de l'Air			Nuisances		
		Enjeux associés					
		<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de polluants - Développement de l'information sur la qualité de l'air - Amélioration de la gestion des épisodes de pics de pollution - Poursuivre le recensement des sites pollués et favoriser leur dépollution - Adapter les activités et usages à proximité des sites émetteurs de polluants 			<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de l'exposition aux nuisances sonores - Limitation de l'exposition aux nuisances olfactives - Limitation de l'exposition aux nuisances visuelles 		
Thématique		Inaction	Facteur 4	CCA 2050	Inaction	Facteur 4	CCA 2050
Secteurs réglementaires	Agriculture	Secteur fortement émetteur de NO _x , PM10, SO ₂ et NH ₃	Remplacement des énergies fossiles et diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais minéraux	Remplacement des énergies fossiles et diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais minéraux	Aucun impact	Vigilance sur les sites d'implantation pour la production d'EnR	Vigilance sur les sites d'implantation pour la production d'EnR
	Déchets	Impact ponctuel sur la qualité de l'air lié à l'incinération des déchets	Impact ponctuel sur la qualité de l'air lié à l'incinération des déchets	Impact ponctuel sur la qualité de l'air lié à l'incinération des déchets	Nuisances olfactives localisées	Nuisances olfactives localisées	Nuisances olfactives localisées
	Industrie (hors branche énergie)	Secteur fortement émetteur de SO ₂ et de COVNM	L'évolution du mix énergétique du secteur diminuera les émissions de polluants associés mais certaines émissions inhérentes à l'activité persistent	L'évolution du mix énergétique du secteur diminuera les émissions de polluants associés mais certaines émissions inhérentes à l'activité persistent	Pas d'augmentation des nuisances existantes	Pas d'augmentation des nuisances existantes	Pas d'augmentation des nuisances existantes
	Industrie branche énergie	Faible impact	Vigilance sur les émissions des chaufferies bois (particules fines) mais baisse des émissions liées aux usages de produits pétroliers	Les émissions des chaufferies bois (particules fines) sont maîtrisées grâce au choix d'équipements performants et baisse des émissions liées aux usages de produits pétroliers	Faible impact (développement principalement axé sur la filière solaire)	Selon le lieu d'installation, les sites de production peuvent représenter des nuisances visuelles, les parcs éoliens peuvent être sources de nuisances sonores et les installations de méthanisation peuvent représenter des nuisances olfactives	Selon le lieu d'installation, les sites de production peuvent représenter des nuisances visuelles, les parcs éoliens peuvent être sources de nuisances sonores et les installations de méthanisation peuvent représenter des nuisances olfactives
	Résidentiel	Les bâtiments résidentiels sont émetteurs de polluants, en partie liés au chauffage	Vigilance sur les émissions de particules fines liées à la combustion du bois mais baisse des émissions liées à l'usage du fioul	Les émissions de particules fines liées à la combustion du bois sont maîtrisées grâce au choix d'équipements performants et baisse des émissions liées à l'usage du fioul	Aucun impact	La rénovation BBC permet d'améliorer la performance acoustique des bâtiments	La rénovation BBC permet d'améliorer la performance acoustique des bâtiments
	Tertiaire	Les bâtiments tertiaires sont émetteurs de polluants, en partie liés au chauffage	Vigilance sur les émissions de particules fines liées à la combustion du bois mais baisse des émissions liées à l'usage du fioul	Les émissions de particules fines liées à la combustion du bois sont maîtrisées grâce au choix d'équipements performants et baisse des émissions liées à l'usage du fioul	Aucun impact	La rénovation BBC permet d'améliorer la performance acoustique des bâtiments	La rénovation BBC permet d'améliorer la performance acoustique des bâtiments
	Transports routiers	Secteur très fortement émetteur de NO _x et de particules fines, et dans une moindre mesure de COVNM, de dioxyde de soufre et d'ammoniac.	Baisse des émissions de polluants grâce à l'essor des motorisations hybrides ou alternatives (GNV, électriques) et la baisse de la consommation d'énergie	Baisse des émissions de polluants grâce à l'essor des motorisations hybrides ou alternatives (GNV, électriques) et la baisse de la consommation d'énergie	Secteur fortement émetteur de nuisances auditives	L'évolution des parts modales et des motorisations (en faveur de l'électrique notamment) permettent de réduire les nuisances sonores	L'évolution des parts modales et des motorisations (en faveur de l'électrique notamment) permettent de réduire les nuisances sonores
	Transports non routiers	Secteur faiblement émetteur de polluants	Secteur faiblement émetteur de polluants	Secteur faiblement émetteur de polluants	Secteur émetteur de nuisances auditives, bien que localisées sur des linéaires précis	Secteur émetteur de nuisances auditives, bien que localisées sur des linéaires précis	Secteur émetteur de nuisances auditives, bien que localisées sur des linéaires précis
	Vulnérabilité du territoire	Le changement climatique induit un renforcement des canicules propices à la concentration des polluants (absence de circulation de l'air).	Le changement climatique induit un renforcement des canicules propices à la concentration des polluants (absence de circulation de l'air).	Le changement climatique induit un renforcement des canicules propices à la concentration des polluants (absence de circulation de l'air).	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact

		Déchets			Transport et Mobilité		
		Enjeux associés					
		- Réduction du volume de déchets produits			- Développement des transports alternatifs aux véhicules carbonés - Favoriser le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle - Favoriser le développement du télétravail, du coworking, des tiers-lieux pour limiter les déplacements		
Thématique		Inaction	Facteur 4	CCA 2050	Inaction	Facteur 4	CCA 2050
Secteurs réglementaires	Agriculture	Impact faible	Les transformations réalisées dans le secteur agricole permettent une réduction des déchets produits	Les transformations réalisées dans le secteur agricole permettent une réduction des déchets produits	Aucun impact	Le bioGNV produit par le secteur agricole permet d'alimenter une partie des véhicules propres	Le bioGNV produit par le secteur agricole permet d'alimenter une partie des motorisations propres
	Déchets	La réduction de la production de déchets par habitants (liée aux actions déjà mises en place) est compensée par la hausse de la population	Les transformations réalisées dans tous les secteurs permettent une réduction des déchets produits sur le territoire	Les transformations réalisées dans tous les secteurs permettent une réduction des déchets produits sur le territoire	Aucun impact	Réduction des distances parcourues par le service de collecte grâce au moindre tonnage	Réduction des distances parcourues par le service de collecte grâce au moindre tonnage
	Industrie (hors branche énergie)	Baisse du nombre d'industries entraînant une baisse des déchets produits	Baisse du nombre d'industries et sensibilisation de tous les acteurs entraînant une baisse des déchets produits	Baisse du nombre d'industries et sensibilisation de tous les acteurs entraînant une baisse des déchets produits	Les espaces industriels s'étendent en périphérie et génèrent donc plus de déplacements	Les espaces industriels s'étendent en périphérie et génèrent donc plus de déplacements	Les espaces industriels s'étendent en périphérie et génèrent donc plus de déplacements
	Industrie branche énergie	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Production locale d'énergie renouvelable permettant la réduction des émissions liées au transport d'énergie (pertes en lignes, déplacements, etc.) Source potentielle de carburant pour des motorisation "propres" (biogaz)	Production locale d'énergie renouvelable permettant la réduction des émissions liées au transport d'énergie (pertes en lignes, déplacements, etc.) Source potentielle de carburant pour des motorisation "propres" (biogaz)
	Résidentiel	Le secteur résidentiel est une des sources majeure de production de déchets	Le secteur résidentiel est une des sources majeure de production de déchets	Mise en place d'actions spécifiques pour réduire la production de déchets	L'étalement urbain induit une augmentation des déplacements	L'étalement urbain induit une augmentation des déplacements	L'étalement urbain induit une augmentation des déplacements
	Tertiaire	Le secteur tertiaire est une des sources majeure de production de déchets	Le secteur tertiaire est une des sources majeure de production de déchets	Mise en place d'actions spécifiques pour réduire la production de déchets	L'étalement urbain induit une augmentation des déplacements	L'étalement urbain induit une augmentation des déplacements	L'étalement urbain induit une augmentation des déplacements
	Transports routiers	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Peu d'alternatives à la voiture individuelles développées	Mise à disposition de système alternatif à la voiture (TCSP, covoiturage) et diversification du parc motorisé	Mise à disposition de système alternatif à la voiture (TCSP, covoiturage) et diversification du parc motorisé
	Transports non routiers	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Les transports non routiers représentent une alternative aux véhicules individuels	Les transports non routiers représentent une alternative aux véhicules individuels	Les transports non routiers représentent une alternative aux véhicules individuels
	Vulnérabilité du territoire	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Certains risques peuvent endommager ou rendre inopérantes certaines infrastructures de transport (inondations et évolution du trait de côte)	Certains risques peuvent endommager ou rendre inopérantes certaines infrastructures de transport (inondations et évolution du trait de côte)	Prise en compte de la majeure partie des risques dans les aménagements et documents d'urbanisme

		Santé		
		Enjeux associés		
		- Identification des populations les plus exposées et les plus vulnérables		
		Inaction	Facteur 4	CCA 2050
Secteurs réglementaires		Thématique		
	Agriculture	Emissions de polluants liés aux produits phytosanitaires et à la motorisation des engins agricoles	Réduction de la pollution (réduction de l'utilisation d'engrais et de pesticides et diminutions de l'usage de produits pétroliers)	Réduction de la pollution (réduction de l'utilisation d'engrais et de pesticides et diminutions de l'usage de produits pétroliers)
	Déchets	Impact ponctuel sur la qualité de l'air lié à l'incinération des déchets qui peut avoir des répercussions sur la santé des habitants	Impact ponctuel sur la qualité de l'air lié à l'incinération des déchets qui peut avoir des répercussions sur la santé des habitants	Impact ponctuel sur la qualité de l'air lié à l'incinération des déchets qui peut avoir des répercussions sur la santé des habitants
	Industrie (hors branche énergie)	Emissions de polluants liés aux activités et pouvant altérer la santé	Les actions menées en faveur de la sobriété et l'efficacité limitent les émissions de polluants pouvant altérer la santé	Les actions menées en faveur de la sobriété et l'efficacité limitent les émissions de polluants pouvant altérer la santé
	Industrie branche énergie	Aucun impact	Baisse potentielle des émissions de polluants (toutefois, vigilances émises quant aux émissions de particules liées à la combustion du bois)	Baisse potentielle des émissions de polluants (toutefois, vigilances émises quant aux émissions de particules liées à la combustion du bois)
	Résidentiel	Les émissions de polluants peuvent impacter la santé ; le renforcement des phénomènes d'îlots de chaleur peut toucher les personnes les plus fragiles	Baisse potentielle des émissions de polluants mais aucune action prévue permettant de limiter l'effet d'îlots de chaleur urbain	Baisse potentielle des émissions de polluants et actions prévues permettant de limiter l'effet d'îlots de chaleur urbain
	Tertiaire	Les émissions de polluants peuvent impacter la santé ; le renforcement des phénomènes d'îlots de chaleur peut toucher les personnes les plus fragiles	Baisse potentielle des émissions de polluants mais aucune action prévue permettant de limiter l'effet d'îlots de chaleur urbain	Baisse potentielle des émissions de polluants et actions prévues permettant de limiter l'effet d'îlots de chaleur urbain
	Transports routiers	La quantité de polluants émise par le trafic peut engendrer des troubles pour la santé humaine	Développement des modes doux qui sont bénéfiques pour la santé (activité sportive) et valorisation des motorisations alternatives (électriques, GNV) qui permettent de réduire les émissions de polluants	Développement des modes doux qui sont bénéfiques pour la santé (activité sportive) et valorisation des motorisations alternatives (électriques, GNV) qui permettent de réduire les émissions de polluants
	Transports non routiers	Faible impact	Faible impact	Faible impact
	Vulnérabilité du territoire	Les risques sont susceptibles d'affecter la santé humaine, soit par des épisodes ponctuels intenses (inondations), soit par la répétition de phénomènes nuisibles (vagues de chaleurs)	Les risques sont susceptibles d'affecter la santé humaine, soit par des épisodes ponctuels intenses (inondations), soit par la répétition de phénomènes nuisibles (vagues de chaleurs)	Actions de sensibilisation et aménagement prenant en compte l'adaptation au changement climatique

1.2 ANALYSE DES INCIDENCES DU PLAN D’ACTIONS

Le Plan d’Actions du PCAET de Concarneau Cornouaille Agglomération se décompose en 20 actions réparties selon 4 axes et auxquels s’ajoute une action transversale :

- > Action transversale : créer une maison des transitions ;
- > Axe 1 : développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles ;
- > Axe 2 : améliorer l’efficacité énergétique du territoire ;
- > Axe 3 : encourager les comportements exemplaires ;
- > Axe 4 : anticiper et s’adapter au changement climatique.

Afin d’en évaluer la cohérence avec les thématiques environnementales du PCAET, il a été réalisé une analyse des incidences environnementales de la totalité des actions retenues.

1.2.1 Méthodologie

Les 21 actions du Plan d’actions ont été évaluées au regard des différents enjeux du PCAET selon une méthodologie similaire à celle proposée pour l’analyse de la Stratégie : elle consiste à nouveau en un tableau à double entrée, où sont croisés les actions constituant le plan d’actions défini par la communauté d’agglomération (lignes), et les différentes thématiques environnementales propres au territoire (colonnes). Ces thématiques environnementales ont été définies au regard des thématiques réglementaires de l’Evaluation Environnementale, et complétée par les enjeux issus de l’Etat Initial de l’Environnement. Ces enjeux sont listés sur la ligne 3 du tableau (« Enjeux associés ») et représentent les points d’attention particuliers utilisés pour analyser chaque ligne au regard de la thématique environnementale.

Cette grille d’analyse permet de caractériser les effets significatifs, qu’ils soient positifs, neutres ou négatifs au regard des enjeux environnementaux. Des points de vigilance peuvent également être soulevés. Dans le cas où le Plan d’Actions est maintenu, en dépit d’impacts négatifs ou de points de vigilance soulevés, des mesures d’évitement, de réduction de l’impact ou de compensation seront à prévoir.

EVALUATION
Positif
Neutre
Vigilance
Négatif

1.2.2 Tableau d’analyse

Le tableau est présenté aux pages suivantes.

		Risques naturels et ressources naturelles	Climat	Hydrographie et gestion de l'eau	Espaces naturels sensibles et protégés (ZNIEFF, ENS, Natura 2000), Biodiversité, Patrimoine et Paysages
Axe	Action				
Axe 1 : Anticiper et s'adapter au changement climatique	Action 1.1 : Prévenir des submersions marines et des risques inondations	Adaptation du territoire aux risques liés au changement climatique	Adaptation des bâtiments aux risques liés au changement climatique	Meilleure prise en compte du cycle de l'eau	Aucun impact
	Action 1.2 : Préserver la ressource en eau potable	Les actions menées pour l'évolution des pratiques limitent les effets de la sécheresse	Aucun impact	Les actions menées pour l'évolution des pratiques limitent les prélèvements sur la ressource	La préservation des milieux naturels (et notamment des zones humides) permet la sauvegarde de la biodiversité
	Action 1.3 : Définir un plan de stockage du carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) constitue un moyen de lutte contre les phénomènes d'inondations	La séquestration contribue à l'atténuation des GES	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) contribue à restituer l'eau au milieu naturel	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) renforce les trames vertes du territoire et contribue à l'entretien des paysages Le choix de d'essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des milieux naturels
	Action 1.4 : Favoriser la végétalisation des zones urbanisées afin d'éviter la création d'îlots de chaleur	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) constitue un moyen de lutte contre les îlots de chaleur urbain	La végétalisation permet de séquestrer du carbone et contribue à l'atténuation des GES	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) contribue à restituer l'eau au milieu naturel	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) renforce les trames vertes du territoire et contribue à l'entretien des paysages Le choix de d'essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des milieux naturels
	Action 1.5 : Maintenir une veille sur l'adaptation des végétaux et des animaux au changement climatique	Le choix d'essences, de cultures, de variétés et de races adaptées aux effets du changement climatique limite les risques liés aux sécheresses	Le choix de d'essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des milieux naturels	Aucun impact	Le choix de d'essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des milieux naturels
Axe 2 : Améliorer l'efficacité énergétique du territoire	Action 2.1 : Développer l'usage et le réseau de transports en commun	Aucun impact	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de GES	Les aménagements (notamment pour les TCSP) peuvent induire une imperméabilisation du sol	Les aménagements peuvent impacter l'environnement
	Action 2.2 : Favoriser les mobilités douces du quotidien	Aucun impact	Le déploiement de l'action vise à diminuer les émissions de GES via le changement des habitudes de déplacements	Les aménagements peuvent induire une imperméabilisation du sol	Les aménagements peuvent impacter l'environnement
	Action 2.3 : Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergies renouvelables	Absence de considération des risques naturels dans les travaux de rénovation	Réduction des émissions de GES Intégrer le confort d'été dans les travaux de rénovation énergétique	Aucun impact	Aucun impact
	Action 2.4 : Accompagner l'amélioration énergétique des exploitations agricoles	Aucun impact	Veiller à la préservation des haies bocagères dans le cas de rapprochement parcellaire	Aucun impact	Veiller à la préservation des haies bocagères dans le cas de rapprochement parcellaire
	Action 2.5 : Améliorer la connaissance et programmer des travaux de rénovation du patrimoine public	Les risques naturels sont pris en considération dans les travaux de rénovation	Réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie Intégrer le confort d'été dans les travaux de rénovation énergétique	Aucun impact	Aucun impact
Axe 3 : Encourager les comportements exemplaires	Action 3.1 : Sensibiliser sur les éco-gestes en matière d'énergie	Réduction des consommations d'énergies et d'eau et donc préservation des ressources naturelles	Réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie	Réduction de la demande grâce à la sensibilisation autour du thème de l'eau	Aucun impact
	Action 3.2 : Développer l'économie circulaire et prévenir la production de déchets	La réduction du gaspillage et l'évolution des pratiques permettent de préserver la ressource	Réduction des émissions de GES globales via la réduction des déchets	Diminution du risque de pollution de l'eau par les déchets	Diminution du risque de pollution de l'environnement par les déchets
	Action 3.3 : Elaborer un projet alimentaire territorial	Aucun impact	Réduction des émissions de GES liées à l'importation de produits alimentaires	L'évolution des pratiques agricoles allège leur impact sur la ressource en eau	L'évolution des pratiques agricoles allège leur pression sur les milieux naturels
Axe 4 : développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles	Action 4.1 : Développer le parc de véhicules électriques	Aucun impact	La diminution du recours aux énergies fossiles limitera les émissions de GES	Aucun impact	Aucun impact
	Action 4.2 : Structurer une filière Bio GNV ou Bio hydrogène pour la mobilité	Vigilance sur le site d'implantation des stations	La diminution du recours aux énergies fossiles limitera les émissions de GES	Vigilance sur le site d'implantation des stations	Vigilance sur le site d'implantation des stations Veiller à ce que le développement du BioGNV ne se fasse pas aux dépens des prairies du territoire
	Action 4.3 : Développer l'autopartage et le covoiturage	Aucun impact	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de GES	Les aménagements (notamment les aires de covoiturage) peuvent induire une imperméabilisation du sol	Les aménagements peuvent impacter l'environnement
	Action 4.4 : Accompagner le remplacement des chaudières fioul par des énergies renouvelables	Aucun impact	La transition des sources de production d'énergie non renouvelables vers des source renouvelables favorise la réduction d'émissions de GES	Aucun impact	Aucun impact
	Action 4.5 : Développer la production d'énergies renouvelables par le tertiaire et aménager des réseaux de chaleur	Vigilance sur le lieu d'implantation des chaudières collectives	Le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables réduit les émissions de GES	Aucun impact	Aucun impact
	Action 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole	Vigilance sur le lieu d'implantation des installations de production d'EnR	Lorsqu'il est géré de manière durable, le bois-énergie favorise la plantation d'arbres et de haies et accroît la séquestration carbone	Veiller à la bonne qualité et à la bonne utilisation du digestat pour préserver la qualité des sols et des eaux	Veiller à la bonne qualité et à la bonne utilisation du digestat Veiller à ce que le développement de la méthanisation ne se fasse pas aux dépens des prairies du territoire
Action transversale	Créer une Maison des Transitions	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) limite les risques liés au changement climatique	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) atténue son impact sur le climat et contribue à son adaptation face aux changements	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) limite sa pression sur la ressource	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) limite sa pression sur les milieux naturels

		Énergies renouvelables	Maitrise de l'Énergie	Aménagement et Urbanisme	Enjeux socio-économiques
Axe	Action				
Axe 1 : Anticiper et s'adapter au changement climatique	Action 1.1 : Prévenir des submersions marines et des risques inondations	Aucun impact	Aucun impact	Adaptation des documents d'urbanisme et de l'urbanisme pour prendre en compte les effets du changement climatique	La prise en compte du changement climatique est moins onéreuse pour le territoire que l'inaction
	Action 1.2 : Préserver la ressource en eau potable	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	L'évolution des pratiques des usagers permet de réduire les charges liées à la consommation en eau
	Action 1.3 : Définir un plan de stockage du carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone	Valorisation possible de la biomasse en bois-énergie	Aucun impact	Dans le cas où l'accroissement de biomasse est fait en zone urbaine, il contribue à adapter les villes au changement climatique	Aucun impact
	Action 1.4 : Favoriser la végétalisation des zones urbanisées afin d'éviter la création d'îlots de chaleur	Valorisation possible de la biomasse en bois-énergie	La réduction des températures en ville limite les besoins énergétiques liés au refroidissement des bâtiments	La végétalisation contribue à adapter les villes au changement climatique	Aucun impact
	Action 1.5 : Maintenir une veille sur l'adaptation des végétaux et des animaux au changement climatique	Aucun impact	Aucun impact	Le choix de essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des zones urbaines du territoire	Le choix de cultures, de variétés et de races adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des exploitations agricoles du territoire
Axe 2 : Améliorer l'efficacité énergétique du territoire	Action 2.1 : Développer l'usage et le réseau de transports en commun	Aucun impact	La réduction du nombre de voiture en circulation limite la consommation de carburant	Les aménagements (notamment pour les TCSP) peuvent induire une imperméabilisation du sol	Ces alternatives à la voiture individuelle permettent de réduire les dépenses allouées au poste d déplacement et donc la précarité énergétique
	Action 2.2 : Favoriser les mobilités douces du quotidien	Aucun impact	Réduction des consommations de produits pétroliers	Les aménagements peuvent induire une imperméabilisation du sol	Les mobilités actives sont moins onéreuses ce qui réduit la précarité de certains ménages. La mise en place d'indemnités et d'aides à l'achat pour les cycles réduit également la précarité de certains ménages
	Action 2.3 : Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergies renouvelables	Développement des énergies renouvelables locales	Réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel	Aucun impact	Des logements plus performants permettent de réduire la précarité énergétique des ménages
	Action 2.4 : Accompagner l'amélioration énergétique des exploitations agricoles	Orientation possible des exploitations agricoles vers le recours aux EnR	Réduction des consommations énergétiques du secteur agricole	Aucun impact	Baisse des coûts d'approvisionnement en énergie
	Action 2.5 : Améliorer la connaissance et programmer des travaux de rénovation du patrimoine public	Orientation possible des bâtiments publics vers le recours aux EnR	Réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics	Aucun impact	Exemplarité de la collectivité et réduction des charges liées aux dépenses énergétiques
Axe 3 : Encourager les comportements exemplaires	Action 3.1 : Sensibiliser sur les éco-gestes en matière d'énergie	Aucun impact	La mise en place d'éco-gestes permet de diminuer la facture d'eau et d'énergie et permet ainsi de limiter la précarité énergétique	Aucun impact	Changement des pratiques quotidiennes avec le déploiement d'éco-gestes suites à la sensibilisation Limitation de la précarité énergétique
	Action 3.2 : Développer l'économie circulaire et prévenir la production de déchets	Valorisation énergétique possible des déchets organiques	Réduction des consommations énergétiques liées à la gestion et au traitement des déchets	Aucun impact	Implication de l'ensemble des acteurs et des filières, meilleure maîtrise des coûts et amélioration de la logistique liée au déchets
	Action 3.3 : Elaborer un projet alimentaire territorial	Aucun impact	Veiller à ce que la mise en place des circuits-courts n'augmente pas les flux de transports et les consommations d'énergie qui y sont liées	Les espaces de production peuvent être intégrés directement au sein de la ville à l'aide de programmes d'agriculture urbaine	Création d'emplois non délocalisables dans le secteur agricole
Axe 4 : développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles	Action 4.1 : Développer le parc de véhicules électriques	Privilégier une électricité d'origine renouvelable	Réduction des consommations de produits pétroliers	Aucun impact	Coût de l'acquisition non pris en compte
	Action 4.2 : Structurer une filière Bio GNV ou Bio hydrogène pour la mobilité	Valorisation d'une énergie renouvelable et locale en lien avec le secteur agricole	Réduction des consommations de produits pétroliers	Artificialisation possible pour l'implantation des stations	Des carburants pouvant être produits par des filières locales
	Action 4.3 : Développer l'autopartage et le covoiturage	Aucun impact	La réduction du nombre de voiture en circulation limite la consommation de carburant	Les aménagements (notamment les aires de covoiturage) peuvent induire une imperméabilisation du sol	Ces alternatives à la voiture individuelle permettent de réduire les dépenses allouées au poste d déplacement et donc la précarité énergétique
	Action 4.4 : Accompagner le remplacement des chaudières fioul par des énergies renouvelables	Valorisation possible des énergies renouvelables locales	Le remplacement des chaudières permet de privilégier des systèmes plus performants (baisse des consommations) et ayant recours aux EnR	Aucun impact	Le prix des EnR présente une augmentation plus faible que celui des énergies fossiles
	Action 4.5 : Développer la production d'énergies renouvelables par le tertiaire et aménager des réseaux de chaleur	Développement des énergies renouvelables locales	Le développement des énergies renouvelables permet de limiter le recours aux énergies fossiles	Aucun impact	L'émergence d'énergies renouvelables locales permet de limiter le recours aux énergies fossiles et donc la facture énergétique du territoire Les filières locales sont porteuses d'emploi non-délocalisables
	Action 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole	Développement des énergies renouvelables locales et issues du secteur agricole	Le développement des énergies renouvelables permet de limiter le recours aux énergies fossiles	Vigilance sur l'artificialisation des sols liée à des installations de production d'EnR	L'émergence de filières énergétiques locales permet la création de nouveaux débouchés pour les exploitants agricoles et d'emplois non-délocalisables sur le territoire
Action transversale	Créer une Maison des Transitions	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) contribue à l'essor des EnR sur le territoire	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) contribue à réduire les consommations d'énergie	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) favorise la prise en compte des questions environnementales dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) lui permet d'être acteur du développement durable

		Qualité de l'Air	Nuisances	Déchets	Transport et Mobilité	Santé
Axe	Action					
Axe 1 : Anticiper et s'adapter au changement climatique	Action 1.1 : Prévenir des submersions marines et des risques inondations	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	En prenant en compte les risques naturels, la santé des habitants est davantage préservée
	Action 1.2 : Préserver la ressource en eau potable	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact
	Action 1.3 : Définir un plan de stockage du carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone	La végétalisation contribue à améliorer la qualité de l'air	La végétalisation peut contribuer à réduire les nuisances sonores et visuelles (effet de coupure)	Vigilance sur les déchets verts supplémentaires	Aucun impact	La végétalisation contribue à améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants du territoire
	Action 1.4 : Favoriser la végétalisation des zones urbanisées afin d'éviter la création d'îlots de chaleur	La végétalisation contribue à améliorer la qualité de l'air et limite la dégradation de la qualité de l'air lié aux îlots de chaleur urbain	La végétalisation peut contribuer à réduire les nuisances sonores et visuelles (effet de coupure)	Vigilance sur les déchets verts supplémentaires	Aucun impact	La végétalisation contribue à améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants du territoire La réduction des phénomènes d'îlots de chaleur urbain limite les risques pour les populations plus vulnérables
	Action 1.5 : Maintenir une veille sur l'adaptation des végétaux et des animaux au changement climatique	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact
Axe 2 : Améliorer l'efficacité énergétique du territoire	Action 2.1 : Développer l'usage et le réseau de transports en commun	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de polluants	La réduction du nombre de voitures en circulation limite les nuisances	Aucun impact	Réduction du recours à la voiture individuelle	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de polluants
	Action 2.2 : Favoriser les mobilités douces du quotidien	Développer les mobilités actives aux dépens des véhicules permet de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques	Réduction des nuisances sonores liées aux déplacements	Aucun impact	Report modal vers une mobilité active ce qui réduit le recours à la voiture individuelle	Les mobilités actives contribuent au maintien en bonne santé et à la diminution des émissions de polluants
	Action 2.3 : Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergies renouvelables	Dans le cas des équipements de chauffage au bois, veiller à leur bonne performance pour limiter l'émission de particules fines	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Dans le cas des équipements de chauffage au bois, veiller à leur bonne performance pour limiter l'émission de particules fines
	Action 2.4 : Accompagner l'amélioration énergétique des exploitations agricoles	La réduction des consommations énergétiques du secteur limite l'émission de polluants	Aucun impact	Aucun impact	Le rapprochement des parcelles autour du siège de l'exploitation limite les transports liés aux engins agricoles	La réduction des consommations énergétiques du secteur limite l'émission de polluants
	Action 2.5 : Améliorer la connaissance et programmer des travaux de rénovation du patrimoine public	La réduction des consommations énergétiques du secteur limite l'émission de polluants	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	La réduction des consommations énergétiques du secteur limite l'émission de polluants
Axe 3 : Encourager les comportements exemplaires	Action 3.1 : Sensibiliser sur les éco-gestes en matière d'énergie	Réduction des émissions de polluants grâce à la baisse des consommations énergétiques	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Réduction des émissions de polluants grâce à la baisse des consommations énergétiques et à la généralisation des bonnes pratiques
	Action 3.2 : Développer l'économie circulaire et prévenir la production de déchets	Réduction des émissions de polluants liés à la production de déchets, à leur transport et à leur traitement	Réduction des nuisances (sonores et olfactives) liées à la production de déchets, à leur transport et à leur traitement	Réduction du volume global de déchets produits, amélioration du taux de recyclage et de la valorisation des déchets	Réduction des distances parcourues pour la collecte des déchets	La réduction des déchets et leur meilleure gestion permet une baisse des émissions de polluants
	Action 3.3 : Elaborer un projet alimentaire territorial	Veiller à ce que la mise en place des circuits-courts n'augmente pas les flux de transports, les consommations d'énergie et les émissions de polluants qui y sont liées	Aucun impact	Les filières locales permettent la réduction du gaspillage alimentaire et donc la quantité de déchets	Veiller à ce que la mise en place des circuits-courts n'augmente pas les flux de transports et les consommations d'énergie qui y sont liées	L'amélioration des pratiques alimentaires permet d'améliorer la santé des habitants Vigilance sur les émissions de polluants liées aux éventuels déplacements générés
Axe 4 : développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles	Action 4.1 : Développer le parc de véhicules électriques	Contrairement aux motorisations classiques, les motorisations électriques n'émettent pas de polluants atmosphériques	Les motorisations électriques limitent les nuisances sonores et olfactives	Veiller au bon recyclage des batteries	La préférence pour des transports décarbonés induit une réduction des émissions de GES	Les motorisations électriques permettent de réduire les émissions de polluants
	Action 4.2 : Structurer une filière Bio GNV ou Bio hydrogène pour la mobilité	Les motorisations alternatives émettent moins de polluants atmosphériques que les motorisations classiques	Aucun impact	Valorisation énergétique possible des déchets organiques	La préférence pour des transports décarbonés induit une réduction des émissions de GES	Réduction des polluants liés aux produits pétroliers
	Action 4.3 : Développer l'autopartage et le covoiturage	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de polluants	La réduction du nombre de voitures en circulation limite les nuisances	Aucun impact	Réduction de l'autosolisme	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de polluants
	Action 4.4 : Accompagner le remplacement des chaudières fioul par des énergies renouvelables	Réduction de la concentration de polluants atmosphériques liés aux chaudières fioul Veiller à la bonne combustion des équipements de chauffage au bois	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Réduction de la concentration de polluants atmosphériques liés aux chaudières fioul Veiller à la bonne combustion des équipements de chauffage au bois
	Action 4.5 : Développer la production d'énergies renouvelables par le tertiaire et aménager des réseaux de chaleur	Les réseaux de chaleur favorisent le recours à des chaudières collectives qui assurent une meilleure combustion ce qui réduit l'émission de polluants atmosphériques Veiller à la bonne combustion dans le cas du bois-énergie Ils permettent également de substituer les	Veiller à la bonne intégration paysagère des unités de production	Aucun impact	Aucun impact	Les réseaux de chaleur favorisent le recours à des chaudières collectives qui assurent une meilleure combustion ce qui réduit l'émission de polluants atmosphériques Veiller à la bonne combustion dans le cas du bois-énergie
	Action 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole	Veiller à la bonne combustion dans le cas du bois-énergie	Veiller à limiter les nuisances sonores (liées aux flux de véhicules) et/ou olfactives que les unités de méthanisation peuvent entraîner	Valorisation énergétique possible des déchets organiques	Le développement du BioGNV issu de la méthanisation agricole permettra d'alimenter les motorisations alternatives du territoire	Veiller à la bonne combustion dans le cas du bois-énergie
Action transversale	Créer une Maison des Transitions	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) permet de réduire les mauvaises pratiques qui dégradent la qualité de l'air	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) contribue à réduire les différentes nuisances	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) contribue à réduire la quantité de déchets produits	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) favorise des pratiques plus vertueuses dans le secteur des transports	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) réduit l'exposition des personnes les plus vulnérables aux effets du changement climatique

1.2.3 Synthèse par thématiques du PCAET

Les paragraphes suivants synthétisent les incidences du Plan d'Actions du PCAET de Concarneau Cornouaille Agglomération selon les grandes thématiques environnementales.

- Risques naturels et ressources naturelles

Globalement, les actions prévues limitent la pression du territoire sur la ressource et son exposition aux effets du changement climatique.

Dans son plan d'actions, CCA prévoit le déploiement de nouvelles installations d'énergies renouvelables mais sans considérer l'artificialisation des sols que ces projets pourraient engendrer. En outre, des rénovations énergétiques des bâtiments sont également envisagées pour réduire la consommation énergétique du territoire sans toutefois agir sur leur exposition aux différents risques naturels liés au changement climatique et présents sur le territoire.

- Climat

La plupart des actions ont un impact positif sur les émissions de GES (par le biais de la sobriété et/ou de l'efficacité énergétique et/ou de la séquestration carbone) et ont donc tendance à diminuer l'impact du territoire sur le réchauffement climatique.

À nouveau, un point de vigilance concerne l'absence d'intégration des effets liés à l'évolution du climat lors des rénovations énergétiques, auquel s'ajoute le besoin de préservation des haies bocagères dans le cas de rapprochements parcellaires.

- Hydrographie et gestion de l'eau

Les impacts attendus sur l'eau sont également, dans leur majorité, positifs, en particulier par la meilleure gestion de l'infiltration de la ressource sur le territoire. Plusieurs actions permettent également de limiter les prélèvements et besoins en eau limitant les pressions exercées sur la ressource ainsi que la pollution de cette dernière (réduction de l'utilisation d'engrais minéraux, etc.)

Plusieurs actions peuvent toutefois être génératrices de nouveaux aménagements et/ou constructions. Une vigilance particulière sera alors apportée sur l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. De plus, les projets d'énergies renouvelables et de récupération sont en partie portés par la méthanisation. Une attention particulière devra alors être portée sur la gestion des digestats afin de limiter les risques de pollution de la ressource du territoire.

- Espaces naturels sensibles et protégés, biodiversité, patrimoine et paysages

Les impacts sur la biodiversité sont majoritairement positifs, en particulier par la baisse des risques de pollutions diffuses par le travail de sensibilisation mené auprès de la population du territoire. Les actions portant sur l'évolution des pratiques agricoles et l'accroissement de la biomasse sont également des actions favorisant la résilience et la connectivité des réservoirs de biodiversité.

Plusieurs actions peuvent toutefois être génératrices de nouveaux aménagements et/ou constructions. Une vigilance particulière sur leur localisation devra être apportée afin de limiter leurs atteintes à l'environnement ; les prélèvements de ressources naturelles (biomasse) devront également être proportionnés aux capacités de production et de renouvellement des espaces naturels. Le développement de la méthanisation veillera à préserver les prairies (en opposition au développement des cultures énergétiques) et à la qualité des digestats épandus. Enfin, il conviendra d'apporter une

vigilance particulière lors de travaux d'isolation et de rénovation, qui peuvent entraîner la dégradation voire la disparition de gîtes d'habitat d'espèces (chauves-souris, oiseaux).

- Energies renouvelables

Le développement des énergies locales et alternatives aux énergies fossiles dans l'ensemble des secteurs permet la structuration et le déploiement de nouveaux projets d'EnR sur le territoire. La conséquence est un verdissement du mix énergétique et la création d'une certaine économie circulaire sur le territoire : valorisation énergétique possible des déchets et des nouvelles sources de biomasse.

- Maitrise de l'énergie

Le plan d'actions permet de mettre en avant la réduction des consommations d'énergies en apportant de l'aide non seulement aux entreprises du territoire mais également aux habitants via notamment la maison des transitions. Ces actions ont donc comme objectif de développer la sobriété énergétique du territoire. En conséquence, une majorité d'impacts positifs sont attendus pour cette thématique environnementale.

Le développement des circuits-courts peut toutefois être à l'origine de certaines dérives en termes de transports (multiplication du nombre de trajets pour l'achat de l'ensemble des denrées). Il conviendra que CCA veille à ce qu'ils permettent bien une réduction des déplacements.

- Aménagement et Urbanisme

Les actions concernant la végétalisation du territoire permettent d'avoir un impact positif sur cette thématique environnementale.

Cependant, de nombreuses actions induisent des travaux plutôt conséquents pouvant entraîner l'imperméabilisation du sol du territoire et un point de vigilance doit être porté sur ces actions afin de limiter voire éviter l'artificialisation du territoire. En cela, la politique d'aménagement et les documents qui en découlent sont les outils à actionner pour éviter ces impacts négatifs.

- Enjeux socio-économiques

Les différentes actions proposées dans le plan d'actions ont un impact positif sur cette thématique. En effet, la sensibilisation aux écogestes et le renforcement des transports en commun permet d'inclure les ménages les plus défavorisés dans la dynamique du territoire. De plus, plusieurs actions (développement des EnR, rénovation énergétique des bâtiments, etc.) devraient être source de création d'emplois locaux et non délocalisables. Enfin, le rapprochement des acteurs du territoire joue également un rôle vertueux sur l'environnement et les retombées économiques sur le territoire.

- Qualité de l'Air

Globalement un impact positif du Plan d'Actions est attendu en ce qui concerne la qualité de l'air. Les mesures de substitution des moyens de chauffage, de modification des habitudes de déplacement (motorisation, report modal, etc.) permettent de limiter les émissions de polluants atmosphériques. Les actions de développement d'espace de biodiversité et de nature en ville permettent également d'assainir l'air et donc d'impacter positivement ce thème.

Il faut cependant rester vigilant concernant le recours au bois pour le chauffage qui peut être émetteur de polluants atmosphériques (particules fines). Le développement des circuits-courts peut, en l'absence de vigilance, être une source de déplacements supplémentaires et donc d'émissions de polluants. Enfin, une vigilance particulière devra être apportée quant à la possible dégradation de la qualité de l'air en intérieur du fait d'un mauvais renouvellement de l'air après les travaux d'isolation.

- Nuisances

Les impacts en termes de nuisances sont majoritairement positifs. D'une part, le travail sur les transports (reports modaux, déploiement des motorisations électriques, etc.) permet de limiter les nuisances sonores. D'autre part, la végétalisation induit une amélioration de « l'ambiance phonique » des milieux urbains ce qui participe à la réduction des nuisances sonores.

Cependant, plusieurs actions peuvent être génératrices de nouvelles nuisances si elles ne sont pas prises en compte lors de leurs mises en œuvre et doivent par conséquent faire l'objet d'une attention particulière. En premier lieu, les unités de méthanisation peuvent être source de nuisances olfactives. Par ailleurs, les nouvelles installations d'énergies renouvelables peuvent également être source de nuisances visuelles dans le paysage du territoire (essentiellement l'éolien).

- Déchets

Une action va être menée dans le but de réduire la production de déchets ce qui impacte positivement à la fois la gestion de ces derniers (moins de quantité à traiter) mais aussi les déplacements liés à la collecte des déchets.

Cependant, un point de vigilance doit être apporté quant à la gestion des batteries issues de l'essor des véhicules électriques. De même, la présence plus importante de biomasse sur le territoire pourra, s'ils ne sont pas valorisés, être source de déchets verts supplémentaires.

- Transports et Mobilités

Les impacts attendus de toutes les actions concernant cette thématique sont favorables. Le recul de la place de la voiture thermique, les reports modaux vers des mobilités actives et la transition vers des motorisations alternatives sont autant d'actions qui permettent de réduire les émissions de GES et donc l'impact sur cette thématique.

Toutefois, comme identifié précédemment, il s'agira de structurer les circuits-courts afin qu'ils n'aient pas d'effet rebond sur les déplacements.

- Santé

L'ensemble des actions ont des impacts positifs sur la santé humaine, en particulier par la baisse des émissions de polluants et donc l'amélioration de la qualité de l'air. Plusieurs actions favorisant le développement des mobilités actives (marche à pied, vélo) ont également un impact sanitaire positif (pratique sportive). Enfin, l'amélioration de l'information et de la connaissance globale des habitants favorise des comportements plus vertueux en matière d'amélioration de la santé individuelle (alimentation, chauffage, ventilation, etc.).

Toutefois, si le plus grand recours au chauffage au bois n'est pas encadré (qualité du combustible, performance des équipements), il pourra être source d'émissions de polluants (particules fines) pouvant avoir des impacts sur la santé des habitants.

1.2.4 Synthèse globale

L'analyse des impacts environnementaux du plan d'actions a permis d'identifier les vigilances à avoir vis-à-vis de certaines actions. La lecture de ces impacts a permis à la collectivité de retravailler son Plan d'actions : bon nombre d'entre elles ont été modifiées et/ou reformulées afin de réduire en amont leurs impacts négatifs.

Ainsi, l'artificialisation des sols a été systématiquement prise en compte pour aboutir, dans la deuxième version du plan d'actions, à la valorisation de l'existant plutôt que la création de nouvelles infrastructures (utilisation de la voirie existante pour l'aménagement d'axes dédiés aux transports alternatifs, emprise limitée des énergies renouvelables, etc.).

Le plus grand recours au bois-énergie s'accompagnera quant à lui d'une utilisation d'équipements de chauffage au bois performants pour éviter l'émission de polluants liés à une mauvaise combustion.

Enfin, ce travail d'analyse a permis à CCA de prendre davantage en compte les effets du changement climatique et les risques naturels qui y sont liés au travers de ses différentes actions. En particulier, lors d'opérations de rénovations les parties prenantes seront encouragées à intégrer les notions d'adaptation (confort d'été, etc.).

Plusieurs actions demeurent toutefois soumises à vigilance, par leurs possibles impacts temporaires ou définitifs. Ceux-ci doivent être pleinement intégrés dans la démarche de PCAET, et être assortis de mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation.

En conséquence, les incidences environnementales du Plan d'Actions sont atténuées ; elles sont présentées au travers du tableau page suivante.

		Risques naturels et ressources naturelles	Climat	Hydrographie et gestion de l'eau	Espaces naturels sensibles et protégés (ZNIEFF, ENS, Natura 2000), Biodiversité, Patrimoine et Paysages	
Axe	Action					
Plan d'actions	Axe 1 : Anticiper et s'adapter au changement climatique	Action 1.1 : Prévenir des submersions marines et des risques inondations	Adaptation du territoire aux risques liés au changement climatique	Adaptation des bâtiments aux risques liés au changement climatique	Meilleure prise en compte du cycle de l'eau	Aucun impact
		Action 1.2 : Préserver la ressource en eau potable	Les actions menées pour l'évolution des pratiques limitent les effets de la sécheresse	Aucun impact	Les actions menées pour l'évolution des pratiques limitent les prélèvements sur la ressource	La préservation des milieux naturels (et notamment des zones humides) permet la sauvegarde de la biodiversité
		Action 1.3 : Définir un plan de stockage du carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) constitue un moyen de lutte contre les phénomènes d'inondations	La séquestration contribue à l'atténuation des GES	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) contribue à restituer l'eau au milieu naturel	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) renforce les trames vertes du territoire et contribue à l'entretien des paysages Le choix de d'essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des milieux naturels
		Action 1.4 : Favoriser la végétalisation des zones urbanisées afin d'éviter la création d'îlots de chaleur	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) constitue un moyen de lutte contre les îlots de chaleur urbain	La végétalisation permet de séquestrer du carbone et contribue à l'atténuation des GES	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) contribue à restituer l'eau au milieu naturel	L'accroissement de biomasse (végétation, haies, arbres, ...) renforce les trames vertes du territoire et contribue à l'entretien des paysages Le choix de d'essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des milieux naturels
		Action 1.5 : Maintenir une veille sur l'adaptation des végétaux et des animaux au changement climatique	Le choix d'essences, de cultures, de variétés et de races adaptées aux effets du changement climatique limite les risques liés aux sécheresses	Le choix de d'essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des milieux naturels	Aucun impact	Le choix de d'essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des milieux naturels
	Axe 2 : Améliorer l'efficacité énergétique du territoire	Action 2.1 : Développer l'usage et le réseau de transports en commun	Aucun impact	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de GES	Les aménagements (notamment pour les TCSP) privilégient l'existant et limitent l'imperméabilisation du sol	Les aménagements privilégient l'existant et limitent l'impact sur l'environnement
		Action 2.2 : Favoriser les mobilités douces du quotidien	Aucun impact	Le déploiement de l'action vise à diminuer les émissions de GES via le changement des habitudes de déplacements	Les aménagements sont réalisés sur l'existant pour éviter toute imperméabilisation du sol	Les aménagements sont réalisés sur l'existant pour éviter toute imperméabilisation du sol
		Action 2.3 : Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergies renouvelables	Les risques naturels sont pris en considération dans les travaux de rénovation	Réduction des émissions de GES Intégrer le confort d'été dans les travaux de rénovation énergétique	Aucun impact	Aucun impact
		Action 2.4 : Accompagner l'amélioration énergétique des exploitations agricoles	Aucun impact	Le rapprochement parcellaire prévoit la préservation des haies bocagères	Aucun impact	Le rapprochement parcellaire prévoit la préservation des haies bocagères
		Action 2.5 : Améliorer la connaissance et programmer des travaux de rénovation du patrimoine public	Les risques naturels sont pris en considération dans les travaux de rénovation	Réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie Intégrer le confort d'été dans les travaux de rénovation énergétique	Aucun impact	Aucun impact
	Axe 3 : Encourager les comportements exemplaires	Action 3.1 : Sensibiliser sur les éco-gestes en matière d'énergie	Réduction des consommations d'énergies et d'eau et donc préservation des ressources naturelles	Réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie	Réduction de la demande grâce à la sensibilisation autour du thème de l'eau	Aucun impact
		Action 3.2 : Développer l'économie circulaire et prévenir la production de déchets	La réduction du gaspillage et l'évolution des pratiques permettent de préserver la ressource	Réduction des émissions de GES globales via la réduction des déchets	Diminution du risque de pollution de l'eau par les déchets	Diminution du risque de pollution de l'environnement par les déchets
		Action 3.3 : Elaborer un projet alimentaire territorial	Aucun impact	Réduction des émissions de GES liées à l'importation de produits alimentaires	L'évolution des pratiques agricoles allège leur impact sur la ressource en eau	L'évolution des pratiques agricoles allège leur pression sur les milieux naturels
	Axe 4 : développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles	Action 4.1 : Développer le parc de véhicules électriques	Aucun impact	La diminution du recours aux énergies fossiles limitera les émissions de GES	Aucun impact	Aucun impact
		Action 4.2 : Structurer une filière Bio GNV ou Bio hydrogène pour la mobilité	L'implantation des stations privilégie les surfaces déjà imperméabilisées pour limiter une artificialisation supplémentaire	La diminution du recours aux énergies fossiles limitera les émissions de GES	Vigilance sur le site d'implantation des stations	L'implantation des stations privilégie les surfaces déjà imperméabilisées pour limiter l'artificialisation d'espaces naturels Veiller à ce que le développement du BioGNV ne se fasse pas aux dépens des prairies du territoire
		Action 4.3 : Développer l'autopartage et le covoiturage	Aucun impact	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de GES	Les aménagements (notamment les aires de covoiturage) sont réalisés sur l'existant et évitent toute imperméabilisation du sol	Les aménagements sont réalisés sur l'existant et limitent les impacts sur l'environnement
		Action 4.4 : Accompagner le remplacement des chaudières fioul par des énergies renouvelables	Aucun impact	La transition des sources de production d'énergie non renouvelables vers des source renouvelables favorise la réduction d'émissions de GES	Aucun impact	Aucun impact
		Action 4.5 : Développer la production d'énergies renouvelables par le tertiaire et aménager des réseaux de chaleur	L'implantation des chaudières collectives privilégie les surfaces déjà imperméabilisées pour limiter une artificialisation supplémentaire	Le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables réduit les émissions de GES	Aucun impact	Aucun impact
		Action 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole	L'implantation des nouvelles installations privilégie les surfaces déjà imperméabilisées pour limiter l'artificialisation supplémentaire du territoire	Lorsqu'il est géré de manière durable, le bois-énergie favorise la plantation d'arbres et de haies et accroît la séquestration carbone	Dans le cas de la méthanisation, veiller à la bonne qualité et à la bonne utilisation du digestat pour préserver la qualité des sols et des eaux	Veiller à la bonne qualité et à la bonne utilisation du digestat Veiller à ce que le développement de la méthanisation ne se fasse pas aux dépens des prairies du territoire
	Action transversale	Créer une Maison des Transitions	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) limite les risques liés au changement climatique	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) atténue son impact sur le climat et contribue à son adaptation face aux changements	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) limite sa pression sur la ressource	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) limite sa pression sur les milieux naturels

		Énergies renouvelables	Maitrise de l'Énergie	Aménagement et Urbanisme	Enjeux socio-économiques
Axe	Action				
Axe 1 : Anticiper et s'adapter au changement climatique	Action 1.1 : Prévenir des submersions marines et des risques inondations	Aucun impact	Aucun impact	Adaptation des documents d'urbanisme et de l'urbanisme pour prendre en compte les effets du changement climatique	La prise en compte du changement climatique est moins onéreuse pour le territoire que l'inaction
	Action 1.2 : Préserver la ressource en eau potable	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	L'évolution des pratiques des usagers permet de réduire les charges liées à la consommation en eau
	Action 1.3 : Définir un plan de stockage du carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone	Valorisation possible de la biomasse en bois-énergie	Aucun impact	Dans le cas où l'accroissement de biomasse est fait en zone urbaine, il contribue à adapter les villes au changement climatique	Aucun impact
	Action 1.4 : Favoriser la végétalisation des zones urbanisées afin d'éviter la création d'îlots de chaleur	Valorisation possible de la biomasse en bois-énergie	La réduction des températures en ville limitent les besoins énergétiques liés au refroidissement des bâtiments	La végétalisation contribue à adapter les villes au changement climatique	Aucun impact
	Action 1.5 : Maintenir une veille sur l'adaptation des végétaux et des animaux au changement climatique	Aucun impact	Aucun impact	Le choix de d'essences et de variétés adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des zones urbaines du territoire	Le choix de cultures, de variétés et de races adaptées aux effets du changement climatique renforce la résilience des exploitations agricoles du territoire
Axe 2 : Améliorer l'efficacité énergétique du territoire	Action 2.1 : Développer l'usage et le réseau de transports en commun	Aucun impact	La réduction du nombre de voiture en circulation limite la consommation de carburant	Les aménagements (notamment pour les TCSP) privilégient l'existant et limitent l'artificialisation des sols	Ces alternatives à la voiture individuelle permettent de réduire les dépenses allouées au poste déplacement et donc la précarité énergétique
	Action 2.2 : Favoriser les mobilités douces du quotidien	Aucun impact	Réduction des consommations de produits pétroliers	Les aménagements sont réalisés sur l'existant pour éviter toute imperméabilisation du sol	Les mobilités actives sont moins onéreuses ce qui réduit la précarité de certains ménages. La mise en place d'indemnités et d'aides à l'achat pour les cycles réduit également la précarité de certains ménages
	Action 2.3 : Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergies renouvelables	Développement des énergies renouvelables locales	Réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel	Aucun impact	Des logements plus performants permettent de réduire la précarité énergétique des ménages
	Action 2.4 : Accompagner l'amélioration énergétique des exploitations agricoles	Orientation possible des exploitations agricoles vers le recours aux EnR	Réduction des consommations énergétiques du secteur agricole	Aucun impact	Baisse des coûts d'approvisionnement en énergie
	Action 2.5 : Améliorer la connaissance et programmer des travaux de rénovation du patrimoine public	Orientation possible des bâtiments publics vers le recours aux EnR	Réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics	Aucun impact	Exemplarité de la collectivité et réduction des charges liées aux dépenses énergétiques
Axe 3 : Encourager les comportements exemplaires	Action 3.1 : Sensibiliser sur les éco-gestes en matière d'énergie	Aucun impact	La mise en place d'éco-gestes permet de diminuer la facture d'eau et d'énergie et permet ainsi de limiter la précarité énergétique	Aucun impact	Changement des pratiques quotidiennes avec le déploiement d'éco-gestes suites à la sensibilisation Limitation de la précarité énergétique
	Action 3.2 : Développer l'économie circulaire et prévenir la production de déchets	Valorisation énergétique possible des déchets organiques	Réduction des consommations énergétiques liées à la gestion et au traitement des déchets	Aucun impact	Implication de l'ensemble des acteurs et des filières, meilleure maîtrise des coûts et amélioration de la logistique liée au déchets
	Action 3.3 : Elaborer un projet alimentaire territorial	Aucun impact	Veiller à ce que la mise en place des circuits-courts n'augmente pas les flux de transports et les consommations d'énergie qui y sont liées	Les espaces de production peuvent être intégrés directement au sein de la ville à l'aide de programmes d'agriculture urbaine	Création d'emplois non délocalisables dans le secteur agricole
Axe 4 : développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles	Action 4.1 : Développer le parc de véhicules électriques	Privilégier une électricité d'origine renouvelable	Réduction des consommations de produits pétroliers	Aucun impact	Coût de l'acquisition non pris en compte
	Action 4.2 : Structurer une filière Bio GNV ou Bio hydrogène pour la mobilité	Valorisation d'une énergie renouvelable et locale en lien avec le secteur agricole	Réduction des consommations de produits pétroliers	L'implantation des stations privilégie les surfaces déjà imperméabilisées pour limiter une artificialisation supplémentaire	Des carburants pouvant être produits par des filières locales
	Action 4.3 : Développer l'autopartage et le covoiturage	Aucun impact	La réduction du nombre de voiture en circulation limite la consommation de carburant	Les aménagements (notamment les aires de covoiturage) sont réalisés sur l'existant et évitent toute imperméabilisation du sol	Ces alternatives à la voiture individuelle permettent de réduire les dépenses allouées au poste déplacement et donc la précarité énergétique
	Action 4.4 : Accompagner le remplacement des chaudières fioul par des énergies renouvelables	Valorisation possible des énergies renouvelables locales	Le remplacement des chaudières permet de privilégier des systèmes plus performants (baisse des consommations) et ayant recours aux EnR	Aucun impact	Le prix des EnR présente une augmentation plus faible que celui des énergies fossiles
	Action 4.5 : Développer la production d'énergies renouvelables par le tertiaire et aménager des réseaux de chaleur	Développement des énergies renouvelables locales	Le développement des énergies renouvelables permet de limiter le recours aux énergies fossiles	Aucun impact	L'émergence d'énergies renouvelables locales permet de limiter le recours aux énergies fossiles et donc la facture énergétique du territoire Les filières locales sont porteuses d'emploi non-délocalisables
	Action 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole	Développement des énergies renouvelables locales et issues du secteur agricole	Le développement des énergies renouvelables permet de limiter le recours aux énergies fossiles	L'implantation des nouvelles installations privilégie les surfaces déjà imperméabilisées pour limiter l'artificialisation supplémentaire du territoire	L'émergence de filières énergétiques locales permet la création de nouveaux débouchés pour les exploitants agricoles et d'emplois non-délocalisables sur le territoire
Action transversale	Créer une Maison des Transitions	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) contribue à l'essor des EnR sur le territoire	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) contribue à réduire les consommations d'énergie	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) favorise la prise en compte des questions environnementales dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) lui permet d'être acteur du développement durable

			Qualité de l'Air	Nuisances	Déchets	Transport et Mobilité	Santé
Plan d'actions	Axe	Action					
		Axe 1 : Anticiper et s'adapter au changement climatique	Action 1.1 : Prévenir des submersions marines et des risques inondations	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact
Action 1.2 : Préserver la ressource en eau potable			Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact
Action 1.3 : Définir un plan de stockage du carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone			La végétalisation contribue à améliorer la qualité de l'air	La végétalisation peut contribuer à réduire les nuisances sonores et visuelles (effet de coupure)	Vigilance sur les déchets verts supplémentaires	Aucun impact	La végétalisation contribue à améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants du territoire
Action 1.4 : Favoriser la végétalisation des zones urbanisées afin d'éviter la création d'îlots de chaleur			La végétalisation contribue à améliorer la qualité de l'air et limite la dégradation de la qualité de l'air lié aux îlots de chaleur urbain	La végétalisation peut contribuer à réduire les nuisances sonores et visuelles (effet de coupure)	Vigilance sur les déchets verts supplémentaires	Aucun impact	La végétalisation contribue à améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants du territoire La réduction des phénomènes d'îlots de chaleur urbain limite les risques pour les populations plus vulnérables
Action 1.5 : Maintenir une veille sur l'adaptation des végétaux et des animaux au changement climatique			Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact
Axe 2 : Améliorer l'efficacité énergétique du territoire		Action 2.1 : Développer l'usage et le réseau de transports en commun	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de polluants	La réduction du nombre de voitures en circulation limite les nuisances	Aucun impact	Réduction du recours à la voiture individuelle	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de polluants
		Action 2.2 : Favoriser les mobilités douces du quotidien	Développer les mobilités actives aux dépens des véhicules permet de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques	Réduction des nuisances sonores liées aux déplacements	Aucun impact	Report modal vers une mobilité active ce qui réduit le recours à la voiture individuelle	Les mobilités actives contribuent au maintien en bonne santé et à la diminution des émissions de polluants
		Action 2.3 : Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergies renouvelables	Les équipements privilégient une bonne combustion dans le cas du bois-énergie pour réduire l'émission de polluants	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Les équipements privilégient une bonne combustion dans le cas du bois-énergie pour réduire l'émission de polluants
		Action 2.4 : Accompagner l'amélioration énergétique des exploitations agricoles	La réduction des consommations énergétiques du secteur limite l'émission de polluants	Aucun impact	Aucun impact	Le rapprochement des parcelles autour du siège de l'exploitation limite les transports liés aux engins agricoles	La réduction des consommations énergétiques du secteur limite l'émission de polluants
		Action 2.5 : Améliorer la connaissance et programmer des travaux de rénovation du patrimoine public	La réduction des consommations énergétiques du secteur limite l'émission de polluants	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	La réduction des consommations énergétiques du secteur limite l'émission de polluants
Axe 3 : Encourager les comportements exemplaires		Action 3.1 : Sensibiliser sur les éco-gestes en matière d'énergie	Réduction des émissions de polluants grâce à la baisse des consommations énergétiques	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Réduction des émissions de polluants grâce à la baisse des consommations énergétiques et à la généralisation des bonnes pratiques
		Action 3.2 : Développer l'économie circulaire et prévenir la production de déchets	Réduction des émissions de polluants liés à la production de déchets, à leur transport et à leur traitement	Réduction des nuisances (sonores et olfactives) liées à la production de déchets, à leur transport et à leur traitement	Réduction du volume global de déchets produits, amélioration du taux de recyclage et de la valorisation des déchets	Réduction des distances parcourues pour la collecte des déchets	La réduction des déchets et leur meilleure gestion permet une baisse des émissions de polluants
		Action 3.3 : Elaborer un projet alimentaire territorial	Veiller à ce que la mise en place des circuits-courts n'augmente pas les flux de transports, les consommations d'énergie et les émissions de polluants qui y sont liées	Aucun impact	Les filières locales permettent la réduction du gaspillage alimentaire et donc la quantité de déchets	Veiller à ce que la mise en place des circuits-courts n'augmente pas les flux de transports et les consommations d'énergie qui y sont liées	L'amélioration des pratiques alimentaires permet d'améliorer la santé des habitants Vigilance sur les émissions de polluants liées aux éventuels déplacements générés
Axe 4 : développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles		Action 4.1 : Développer le parc de véhicules électriques	Contrairement aux motorisations classiques, les motorisations électriques n'émettent pas de polluants atmosphériques	Les motorisations électriques limitent les nuisances sonores et olfactives	Veiller au bon recyclage des batteries	La préférence pour des transports décarbonés induit une réduction des émissions de GES	Les motorisations électriques permettent de réduire les émissions de polluants
		Action 4.2 : Structurer une filière Bio GNV ou Bio hydrogène pour la mobilité	Les motorisations alternatives émettent moins de polluants atmosphériques que les motorisations classiques	Aucun impact	Valorisation énergétique possible des déchets organiques	La préférence pour des transports décarbonés induit une réduction des émissions de GES	Réduction des polluants liés aux produits pétroliers
		Action 4.3 : Développer l'autopartage et le covoiturage	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de polluants	La réduction du nombre de voitures en circulation limite les nuisances	Aucun impact	Réduction de l'autosolisme	La réduction du nombre de voitures en circulation limite la consommation de carburant et donc de polluants
		Action 4.4 : Accompagner le remplacement des chaudières fioul par des énergies renouvelables	Réduction de la concentration de polluants atmosphériques liés aux chaudières fioul Les équipements privilégient une bonne combustion dans le cas du bois-énergie pour réduire l'émission de polluants	Aucun impact	Aucun impact	Aucun impact	Réduction de la concentration de polluants atmosphériques liés aux chaudières fioul Les équipements privilégient une bonne combustion dans le cas du bois-énergie pour réduire l'émission de polluants
		Action 4.5 : Développer la production d'énergies renouvelables par le tertiaire et aménager des réseaux de chaleur	Les réseaux de chaleur favorisent le recours à des chaudières collectives qui assurent une meilleure combustion ce qui réduit l'émission de polluants atmosphériques Veiller à la bonne combustion dans le cas du bois-énergie	Veiller à la bonne intégration paysagère des unités de production	Aucun impact	Aucun impact	Les réseaux de chaleur favorisent le recours à des chaudières collectives qui assurent une meilleure combustion ce qui réduit l'émission de polluants atmosphériques Veiller à la bonne combustion dans le cas du bois-énergie
		Action 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole	Les équipements privilégient une bonne combustion dans le cas du bois-énergie pour réduire l'émission de polluants Risque de rejet d'ammoniac dans l'air lors de l'épandage du digestat	Veiller à limiter les nuisances sonores (liées aux flux de véhicules) et/ou olfactives que les unités de méthanisation peuvent entraîner	Valorisation énergétique possible des déchets organiques	Le développement du BioGNV issu de la méthanisation agricole permettra d'alimenter les motorisations alternatives du territoire	Les équipements privilégient une bonne combustion dans le cas du bois-énergie pour réduire l'émission de polluants
Action transversale		Créer une Maison des Transitions	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) permet de réduire les mauvaises pratiques qui dégradent la qualité de l'air	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) contribue à réduire les différentes nuisances	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) contribue à réduire la quantité de déchets produits	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) favorise des pratiques plus vertueuses dans le secteur des transports	Le travail de sensibilisation mené auprès de tous les acteurs (population, entreprises, élus, associations, etc.) réduit l'exposition des personnes les plus vulnérables aux effets du changement climatique

1.2.5 Impacts sur les espaces Natura 2000

Le territoire de CCA compte 2 zones Natura 2000. Il s'agit d'un seul et même site, relevant à la fois des directives « Oiseaux » et « Habitats » : les dunes et côtes de Trévignon. Elles sont présentées sur la carte page suivante.

Cet espace, recensé donc au titre des « Zones de Protection Spéciales » et des « Zones Spéciales de Conservation » est situé à proximité des côtes et représente un ensemble de milieux naturels à enjeu, en particulier pour certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Sternes pierregarin et caugek par exemple). Ils sont toutefois menacés par la forte fréquentation touristique.



Figure 1 : Proximité entre urbanisation et zone Natura 2000 (en jaune).
(Source : Géoportail)



Légende

- Limites départementales
- Limites de Concarneau
Cornouaille Agglomération
- Limites communales
- ZPS (Réseau Natura 2000)
- ZSC (Réseau Natura 2000)

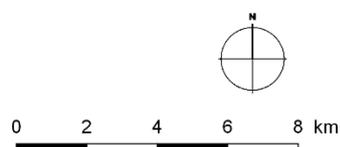


Figure 2 : Localisation des sites Natura 2000

(Source : ALTEREA, data.gouv.fr)

Le Plan d'Actions du PCAET de CCA, dans ses actions 1.1 et 1.5, prévoit respectivement l'adaptation du territoire aux submersions marines et risques inondations ainsi que le maintien d'une veille sur l'adaptation des végétaux et des animaux au changement climatique. Du fait de la localisation des sites Natura 2000 à proximité directe des côtes et de leur exposition à plusieurs effets du changement climatique (élévation du niveau de la mer et sécheresse notamment), le PCAET permettra d'accompagner ces milieux dans leur adaptation au changement climatique.

Outre ces deux actions, le plan d'actions ne porte aucune action qui ait un impact direct prévisible sur l'un des sites recensés au titre du réseau Natura 2000. Toutefois, les points de vigilance soulevés quant aux nouveaux aménagements peuvent également concerner l'un de ces périmètres.

L'Évaluation Environnementale rappelle à ce titre que, si la démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, tout projet est soumis à une analyse des incidences. Pour qu'il puisse être accepté, le projet devra justifier qu'il soit « *compatible avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.* »

La définition du Plan d'Actions dans sa forme actuelle ne permettant pas de préciser quelle action en particulier pourrait impacter un site Natura 2000, l'Évaluation Environnementale recommande, autant que possible, de réaliser les aménagements hors des périmètres concernés et, dans le cas d'un aménagement partiellement ou totalement inclus au sein d'un des sites, de procéder à une évaluation plus fine des incidences environnementales de celui-ci.

Le PCAET, ni aucun autre document cadre local ne prévoit d'actions ayant un effet direct sur l'un des sites Natura 2000. A titre d'exemple, la Communauté d'Agglomération s'est abstenue de définir un objectif de production énergétique via l'éolien offshore de par la présence d'un site Natura 2000 au large des côtes.

2. JUSTIFICATIONS DES CHOIX DU PCAET

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat, Concarneau Cornouaille Agglomération s'est attaché à ce que sa construction soit partagée. L'EPCI a souhaité que les communes du territoire, les acteurs économiques, la société civile soient parties prenantes de cette démarche. A ce titre CCA a invité les acteurs du territoire (entreprises, institutions, associations, habitants, salariés, usagers, etc.), aux différents stades de son élaboration.

Ces contributions ont permis de définir plus précisément les attentes en termes d'objectifs du PCAET, mais également de préciser et de prendre en compte les principaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux associés dans le cadre de la définition du Plan d'Actions. Cette démarche de co-construction s'est appuyée sur différents outils : questionnaire grand public, réunions publiques, ateliers de co-construction, boîte mail, etc.

Le schéma qui suit reprend les grandes étapes d'élaboration du PCAET et de l'Évaluation Environnementale Stratégique de CCA ainsi que les processus d'interaction qui les relient :

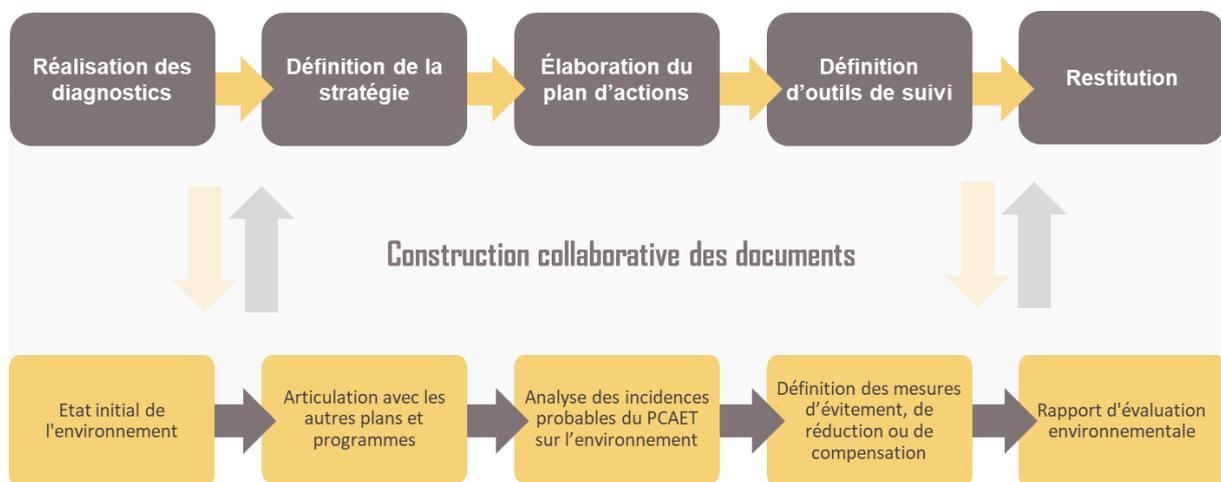


Figure 3 : Étapes de construction du PCAET et de l'EES
(Source : ALTEREA)

Les parties qui suivent reprennent les différentes étapes qui ont permis d'aboutir à la stratégie du PCAET de Concarneau Cornouaille Agglomération.

2.1 COMITE TECHNIQUE (COTECH)

2.1.1 Les modalités

Les comités techniques ont pour but de réunir les services techniques et les élus référents du PCAET afin de suivre l'avancée du projet. Ainsi, ils permettent de préparer les passages en COPIL qui eux valident les orientations prises. Les COTECH ont, à cet égard, pleinement contribué à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions du PCAET.

Plusieurs COTECH se sont tenus au fil de la démarche d'élaboration :

- > **25/10/2018** : Lancement de la démarche (4 représentants de la collectivité, 2 représentants d'ALTEREA, le conseiller Cit'ergie)
- > **20/12/2018** : Présentation du cadre et de la méthode d'élaboration du PCAET (9 représentants de la collectivité, 2 représentants d'ALTEREA, le conseiller Cit'ergie)

- > **26/02/2019** : Présentation croisée du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement (9 représentants de la collectivité et 2 représentants d'ALTEREA)
- > **28/08/2019** : Présentation des scénarios et des options de définition de la stratégie du PCAET (8 représentants de la collectivité et 2 représentants d'ALTEREA)
- > **21/09/2020** : Préparation de l'arrêt du PCAET

2.1.2 Remarques et Apports des COTECH à la construction du PCAET

25/10/2018 : Cette première rencontre avait pour objectif de présenter la méthodologie et le calendrier à la collectivité et d'ajuster les modalités du travail partenarial entre le bureau d'étude et CCA. C'était également l'occasion d'initier les liens entre la démarche de PCAET et la labellisation Cit'ergie.

20/12/2018 : Cette rencontre, dont le but était de présenter le déroulement d'un PCAET aux personnes présentes a été l'occasion de répondre aux questions concernant la démarche établie. De plus, une première réflexion a été menée sur la façon d'animer les rencontres « grand public » pour intégrer et motiver la plus grande part possible d'acteurs du territoire. L'objectif est alors la bonne appropriation du projet en vue d'un portage collectif du PCAET et des mesures inscrites. Il est proposé de choisir des lieux « grand public » (plutôt qu'institutionnels) pour ces réunions.

26/02/2019 : La présentation des éléments du diagnostic a permis de prendre conscience des enjeux sur le territoire. L'agriculture, poste très important dans les émissions de GES du territoire a rapidement posé question, notamment concernant les leviers d'actions disponibles pour réduire son impact.

Le besoin de comparaison avec le PCET réalisé sur l'année 2010 a été soulevé. La comparaison, bien que peu fiable compte tenu des évolutions de méthodologie et de source des données, reste possible mais à prendre avec précaution.

Un sujet concernant les ENR (plus particulièrement les porteurs de projets et la capacité de la collectivité à les soutenir) a été mis en avant. Les principaux leviers d'action disponibles à l'échelle de CCA sont d'une part de développer ces projets sur son patrimoine et d'autre part de faciliter les démarches pour le développement de ce type de projet.

La pression (notamment estivale) sur la ressource en eau est un sujet important sur le territoire de la collectivité. Le COTECH a permis de mettre en avant le fait que les eaux usées peuvent être réutilisées ; elles sont impropres à certains usages, mais peuvent se prêter à d'autres tels que l'irrigation agricole et d'espaces verts.

Une dernière question centrale a été évoquée, concernant l'acceptabilité des projets notamment sur le volet des moyens financiers à engager. Des solutions sont à l'étude à Quimper et des retours pourront permettre d'envisager (ou non) des solutions similaires sur CCA.

28/08/2019 : Cette rencontre a permis de redéfinir avec les personnes présentes l'organisation du PCAET par rapport aux documents supérieurs.

Cette rencontre a également été l'occasion de mettre en exergue la volonté d'aller plus loin sur le volet agricole. En l'état actuel, le COTECH a estimé que ce poste est « ménagé » comparativement aux autres secteurs étudiés. Il est donc proposé d'accompagner davantage ce secteur afin de rendre possible une accélération de sa transition vers des modèles moins consommateurs d'énergies et moins émetteurs de GES.

Une précision est apportée sur les technologies de production d'ENR marines, encore en phase de développement pour la plupart. Celles-ci ne peuvent pas être prises en compte dans la production projetée d'ENR du territoire, car le Plan d'Actions doit s'appuyer sur des actions possibles à mettre en place dès l'approbation du PCAET. Le développement de ces ENR sera étudié lors de l'élaboration des prochains PCAET (ou de révisions à mi-parcours) et pourront permettre une évolution des orientations en termes de production d'énergie.

Le COTECH soulève également le sujet de possibles prises de compétences, dont celui de la gestion de la voirie. Cette absence de compétence intercommunale a en effet nuit au développement de projets cyclables communautaires au cours des dernières années. Si la collectivité souhaite retenir des orientations fortes sur cette thématique, la prise de compétence est jugée nécessaire.

Le COTECH propose l'élaboration d'un scénario « facteur 4 » afin de rendre compte des écarts à l'objectif national.

Il est important de souligner la volonté du COTECH d'impliquer tant que possible la population dans la démarche de construction afin qu'elle « porte » le projet ; en ce sens, il est proposé de programmer une deuxième réunion « grand public » au courant de l'automne 2019.

21/09/2020 : Cette rencontre, dont le but était de préparer l'arrêt du PCAET a été l'occasion de présenter les éléments clés du diagnostic, de rappeler la méthode de construction de la stratégie de la CCA et ses grands objectifs stratégiques à l'horizon 2050 et d'échanger sur le plan d'actions.

2.2 COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL)

2.2.1 Les modalités

Le comité de pilotage a pour but de réunir les services référents ainsi que les élus membres de la Commission Développement Durable afin de débattre et de valider les orientations prises dans le cadre du PCAET.

Ces rencontres se déroulent à différents moments du PCAET, notamment pour valider la phase stratégie et la phase plan d'actions :

- > **07/03/2019** : Présentation du diagnostic du territoire ainsi que de l'état initial de l'environnement (7 représentants de la collectivité et 2 représentants d'ALTEREA)
- > **25/09/2019** : Débat sur la stratégie (7 représentants de la collectivité et 1 représentant d'ALTEREA)
- > **10/12/2019** : Orientations du Plan d'Actions (9 représentants de la collectivité, 2 représentants d'ALTEREA, 1 représentant de la DDTM)
- > **14/10/2020** : Débat sur le Plan d'Actions avec la nouvelle équipe élue
- > **20/01/2022** : Dernière présentation au COFIL en vue de l'Arrêt du PCAET

2.2.2 Remarques et Apports des COFIL à la construction du PCAET

07/03/2019 : Cette réunion a permis de rappeler les objectifs et les grandes étapes du PCAET puis de présenter les résultats issus du traitement des données. Ainsi, pour chacun des 8 secteurs réglementaires (Résidentiel, Tertiaire, Transport routier, Autres transports, Agriculture, Déchets, Industrie hors branche énergie et l'Industrie branche énergie), le bureau d'études a présenté la part des émissions de GES et des consommations énergétiques du territoire pour l'année 2014. Les énergies renouvelables ont également été abordées en présentant les productions actuelles par filière ainsi que le potentiel de production.

Cette présentation a été rythmée par de nombreux échanges, ce qui a permis d'enrichir ensuite certains volets du diagnostic. Les ambitions sur le volet agricoles et la place des ENR dans la stratégie ont pris une place importante lors des échanges. D'autres part, la question de la compétitivité des transports en commun face à la voiture individuelle a été soulevé.

Enfin, la nécessité de rendre transversale la notion d'information et de sensibilisation du public a été évoquée. Il a également été question de se projeter en abordant les prochaines étapes du PCAET.

25/09/2019 : Ce COPIL a eu pour objectif de finaliser l'élaboration de la stratégie amorcée lors du COTECH Stratégie. A la suite de nombreux questionnements et débats entre les différents acteurs de la réunion, les arbitrages suivants ont été réalisés :

- > Résidentiel : accompagner un moins grand nombre de projet mais avec des ambitions de rénovation (en termes de performance atteinte) plus élevées
- > Tertiaire : Viser une rénovation de 100% du tertiaire public et 75% du privé
- > Mobilité : Viser 50% de motorisations propres et une baisse de 50% des consommations (report modal, amélioration du remplissage des véhicules, etc.)
- > Agriculture : Conserver la tendance à la baisse du nombre d'animaux et fixer des objectifs ambitieux concernant la méthanisation (100% des déjections porcines et 50% pour les autres élevages). Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires de 50% ; à l'aide d'accompagnements (qui peuvent être financiers) réduire de 25% la consommation d'énergie d'ici 2050.

Les autres orientations stratégiques ne sont pas modifiées.

10/12/2019 : Lors de ce COPIL ont été présentées les premières propositions d'actions, assorties de leurs objectifs respectifs, des pilotes et partenaires en charge de la mise en œuvre et du suivi.

Le nombre et les orientations des actions ont été validées lors de cette réunion. Quelques propositions sont venues enrichir le programme, notamment en ajoutant des principes d'encadrement ou des définitions supplémentaires à préciser. Le COPIL propose ainsi de définir les possibilités réglementaires existantes pour l'encadrement des projets de développement des énergies solaires. Il est également proposé pour les rénovations de fixer des objectifs en termes de gains énergétiques globaux plutôt qu'en surfaces rénovées. Il est également proposé d'accentuer la communication auprès du grand public sur les bénéfices des actions (financiers, sanitaires, environnementaux, etc.).

14/10/2020 : La réunion a permis de faire un point sur le dossier d'Arrêt du PCAET avec la nouvelle équipe élue.

La première version du Plan d'Actions a été élaborée au cours du dernier trimestre 2019. Depuis, plusieurs évènements ont contribué à faire évoluer le contexte et la mise en œuvre prévisionnelle du Plan Climat (crise sanitaire, élections municipales et communautaires, élaboration du projet de territoire 2021-2026, Plan de Relance et le CRTE et l'obtention du label Cit'ergie). Plusieurs adaptations du déroulé prévisionnel du Plan d'Actions ont été proposées, à la lueur de ces éléments.

2.3 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2.3.1 Les modalités

Le conseil communautaire est l'instance officielle qui délibère pour arrêter les orientations du PCAET, sur proposition du COPIL. Trois conseils se sont réunis afin d'arrêter les différentes phases d'avancement du PCAET :

- > **20/12/2018** : Lancement de la démarche et sensibilisation des élus aux effets du changement climatique
- > **14/11/2019** : Validation (à l'unanimité) de la Stratégie du PCAET
- > **03/02/2022** : Arrêt du projet de PCAET

2.3.2 Remarques et Apports des Conseils Communautaires à la construction du PCAET

Les réunions réalisées à l'occasion des Conseils Communautaires ont arrêté les décisions prises en COPIL. Les échanges réalisés dans ce cadre ont porté sur les méthodes et les échéances, mais n'ont pas modifié les orientations du projet.

2.4 CONCERTATION

2.4.1 Réunion publique de lancement

2.4.1.1 Les modalités

Le 18 avril 2019, une réunion publique a été organisée au Centre des Arts et de la Culture de Concarneau. Cette réunion a regroupé plus de 70 habitants, et a permis dans un premier temps de présenter les résultats du Diagnostic et les modalités d'élaboration d'un PCAET.

Afin d'alimenter le débat et les échanges avec le public, 5 présentations ont ensuite été effectuées par les animateurs de la réunion. Ainsi, François BESOMBES a présenté les enjeux identifiés par CCA concernant la mobilité sur le territoire, puis une présentation sur la rénovation de l'habitat a été réalisée par Léo PAUWELS, le thème de l'agriculture a été évoqué par Jean-Michel LE BRETON, les énergies renouvelables ont été abordées par Laurent EMILY, le collectif citoyen pour le climat représenté par Clément LE FUR a enfin présenté les modes d'implication pour les habitants.

Grâce à ces présentations, essentiellement axées sur les postes les plus émetteurs du territoire, une série de questions-réponses a eu lieu avec le public permettant à ce dernier de se renseigner et d'obtenir des réponses plus précises sur les sujets abordés lors de la rencontre.

2.4.1.2 Apports de la réunion publique au projet de PCAET

En plus de permettre aux différents porteurs de projets présents de répondre aux questions de la population, cette réunion a été l'occasion d'identifier les principales sources d'inquiétudes et d'interrogation des citoyens du territoire. Par ailleurs, les échanges ont mis en évidence des incompréhensions vis-à-vis des objectifs affichés et d'actions ou aménagements récents réalisés (est notamment cité l'arrachage de haie sur le site de la future brasserie de Concarneau, en contradiction avec la volonté de conserver les boisements et de développer la place du végétal).

Enfin, l'échange a permis de faire remonter certaines idées jusqu'alors non abordées, à l'instar d'une « navette des plages » pour la période estivale.

Enfin, la réunion a permis d'identifier des attentes du public concernant certaines politiques qui ont pu être abandonnées par manque de moyens (PDU/PDE par exemple) et pour lesquelles le PCAET peut représenter une nouvelle opportunité de lancement.

2.4.2 Questionnaire grand public

2.4.2.1 Les modalités

Afin de recueillir les besoins et l'attente de la population, une enquête grand public a été lancée en mars 2019. Le questionnaire a été diffusé au public via le site internet de l'agglomération. 111 réponses ont été recueillies. Les questions diffusées ont été validées en amont avec les services techniques de la collectivité.

2.4.2.2 Apports du questionnaire au projet de PCAET

Le questionnaire a permis de mettre en évidence la nécessité d'informer mieux les habitants de CCA. En effet, seul 27% estiment « très bien connaître le sujet ». De plus, 1 répondant sur 3 n'est pas en mesure de citer une action menée par l'agglomération. L'enquête a également permis de mettre en avant les actions que souhaitent voir apparaître les citoyens. Parmi les plus importantes, on peut citer la limitation des déchets, la volonté de se nourrir différemment et favoriser l'économie des ressources.

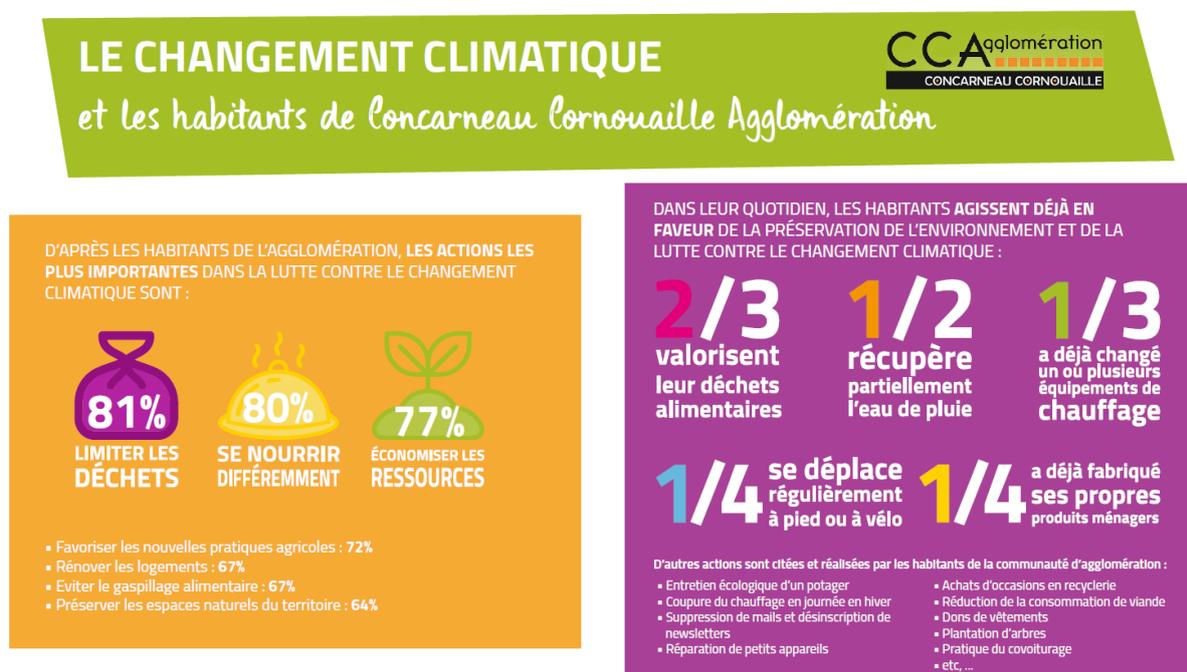


Figure 4 : Extraits de l'infographie réalisée pour analyser le questionnaire
(Source : ALTEREA)

Ce questionnaire a donc permis d'intégrer les besoins et les volontés des habitants du territoire dans la construction du Plan d'Actions de CCA.

2.4.3 Atelier « Destination TEPOS »

2.4.3.1 Les modalités

Le 9 avril 2019 a été organisé au siège de CCA un atelier « Destination TEPOS » qui a regroupé une quinzaine de participants (majoritairement des élus du territoire).

L'atelier « Destination TEPOS » a pour objectif de permettre aux participants de s'approprier le contexte énergétique local et les objectifs réglementaires. Il est adapté aux consommations réelles et aux potentiels réels de production d'énergie et de réduction des consommations (nombre de logements, etc.).

Un damier représentant la situation actuelle du territoire a été proposé à 2 groupes de travail en leur donnant l'objectif suivant : à l'aide de cartes adaptées au territoire, fixer les lignes directrices de la stratégie que devrait suivre CCA à l'horizon 2030.

2.4.3.2 Apports de l'atelier « Destination TEPOS » au projet de PCAET

En s'attardant sur différentes thématiques telles que la rénovation énergétique, le développement des ENR, sensibiliser les citoyens aux écogestes etc., les 2 groupes ont proposé des solutions permettant d'amorcer un rapprochement entre les courbes de consommation d'énergie d'une part et de production d'énergie locale d'autre part.

L'atelier a permis d'établir entre autres la volonté forte des participants d'axer la stratégie sur le territoire sur le développement des énergies renouvelables (notamment le solaire thermique et photovoltaïque et l'éolien) ainsi que l'accélération ambitieuse du rythme des rénovations. Paradoxalement, la projection sur les mesures touchant au comportemental ont l'air d'avoir été plus difficiles à intégrer.

De cet atelier, il résulte la mise en avant des volets « rénovation » et « mobilités » dans la stratégie établie par CCA : ce sont les leviers les plus mobilisés dans la stratégie « Destination TEPOS. »



Figure 5 : Exemple de résultats obtenus lors de l'atelier
(Source : ALTEREA)

2.4.4 Atelier « Stratégie »

2.4.4.1 Les modalités

Le 4 juin 2019 a été organisé un nouvel atelier portant sur la Stratégie, au siège de CCA. Il a regroupé une vingtaine de participants (principalement des élus).

A la suite de l'atelier « Destination TEPOS » ayant eu pour objectif principal de sensibiliser les participants, les 21 participants de l'Atelier Stratégique ont été invités à définir les orientations de la stratégie à mettre en œuvre sur le territoire d'ici à 2050 afin de remplir les objectifs locaux. Pour se faire, les discussions ont été orientées autour de 4 grandes thématiques dont les enjeux sont prépondérants sur le territoire de CCA. Ces 4 thématiques sont les suivantes : l'agriculture, le résidentiel, les énergies renouvelables et le transport.

Ce travail est accompagné de supports résumant l'état initial du secteur ainsi que les ambitions régionales et nationales. Les participants ont été invités à positionner des objectifs à atteindre à horizon 2030 et 2050 sur plusieurs actions types. Ils pouvaient également définir leurs propres actions types et y associer des objectifs.

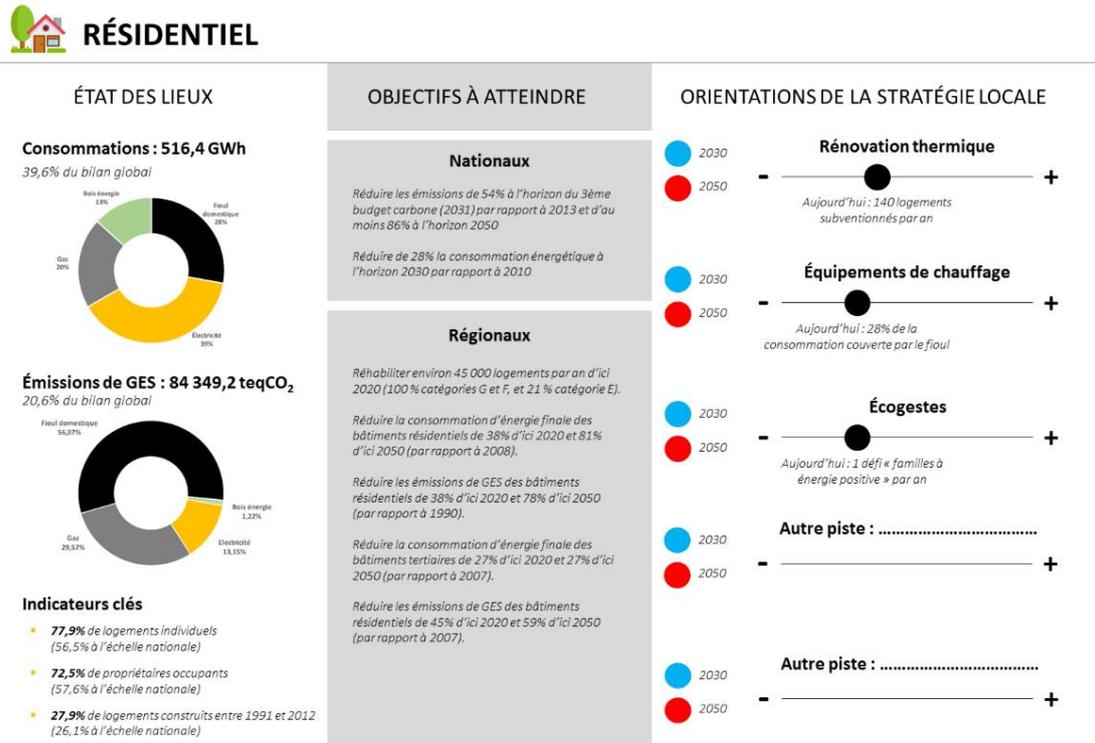


Figure 6 : Support utilisé lors de l'atelier
(Source : ALTEREA)

2.4.4.2 Apports de l'atelier « Stratégie » au projet de PCAET

L'Atelier Stratégie a permis, grâce aux deux tables de travail, d'identifier plusieurs leviers d'actions prioritaires sur chacune des 4 thématiques abordées.

Concernant le thème de l'agriculture, les participants ont établi que les enjeux prioritaires sont d'augmenter la surface de prairies permanentes sur le territoire ainsi que l'augmentation du linéaire de haies bocagères. D'autre part, le développement de la méthanisation et la mise en place d'un PAT (Plan Alimentaire Territorial) sont également des points clés de la stratégie de CCA. Enfin le sujet de l'amélioration de la connaissance a également été abordé.

Directement lié au thème précédent, le développement de la méthanisation est un levier qui a été identifié comme important dans le processus de développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, l'Atelier Stratégie a permis de mettre en avant la volonté de développer la production d'ENR à travers le solaire (que ce soit photovoltaïque ou thermique). Cette filière présente peu de freins à son développement étant donné qu'elle peut être portée à la fois par le public, le privé mais également par des projets citoyens. De plus les opportunités d'investir se font de plus en plus nombreuses à mesure que les rendements de production augmentent et que les coûts d'investissements diminuent. Cela mène donc la collectivité à intégrer cette source d'énergie de manière très ambitieuse dans sa stratégie au point d'ambitionner de mobiliser l'intégralité du potentiel du territoire à l'horizon 2050. Il en va de même pour le bois-énergie, qui, à l'horizon 2050 devrait être entièrement mobilisé. D'autres sources, telles que l'éolien ou les énergies marines, présentent quant à elles des limites tantôt

administratives pour l'une tantôt technologiques pour l'autre. La conséquence est donc une mobilisation plus mesurée à l'horizon 2050.

Plusieurs pistes d'actions ont été déterminées concernant la thématique des transports : l'atelier a permis de mettre en évidence l'importance des mobilités actives dans la stratégie du territoire. Cela passe notamment par la mise en place de conditions favorables au développement de ces modes de transports. D'autres leviers ont également été identifiés, comme la nécessité de réduire le besoin de déplacement (via la mise à disposition de dispositifs de visio-conférence, etc.) mais également la réduction des distances parcourues (rapprochement lieux de vie/lieux de travail) et enfin le développement de motorisations alternatives (en passant notamment par l'exemplarité de la collectivité). La table a également identifié d'autres pistes de développement à savoir la mise en place de circuits courts et la nécessité de travailler sur les transports en commun dans le but de réduire, dans un second temps, la place de la voiture individuelle.

Enfin le dernier volet étudié par les groupes de discussions concernait le résidentiel. Parmi les actions proposées, on compte notamment la volonté d'augmenter le rythme des rénovations énergétiques (visant une amélioration des performances du parc bâti) d'ici à 2030, la volonté de substituer les équipements de chauffage au fioul (bien qu'aucun objectif n'ait pu être établi à l'issue de la rencontre) et la promotion d'écogestes. D'autres pistes ont été évoquées et seront étudiées dans la création du PCAET, notamment celle concernant la production d'ENR par le résidentiel avec une composante « autoconsommation » en priorité.

2.4.5 Ateliers « Plan d'Actions »

2.4.5.1 Les modalités

Les 16 et 17 octobre 2019, 3 ateliers ont été organisés, portant sur l'élaboration du Plan d'Actions du PCAET. Ils ont réuni dans l'ensemble une cinquantaine de personnes, réparties équitablement entre élus, techniciens de la collectivité ou issus d'organismes partenaires (Syndicat de l'Energie, Chambre d'Agriculture, etc.) et habitants.

L'objectif des ateliers est de définir collectivement quelles actions déployer sur le territoire pour permettre l'atteinte de la Stratégie.

Lors de la réunion, 3 post-it sont fournis à chacun des participants afin qu'ils puissent donner leurs idées d'actions concernant les orientations du secteur présenté. Les post-it sont ensuite regroupés en thématique. Pour laisser un temps raisonnable à l'étude approfondi de 2 ou 3 thématiques on demande aux personnes présentes de voter pour celles qu'ils préfèrent aborder en priorité. Ensuite, ces thématiques sont discutées par les participants afin de réfléchir aux potentiels budgets à allouer, porteurs de projets, etc.

2.4.5.2 Apports de l'atelier « Plan d'actions » au projet de PCAET

Concernant le poste « Transport », deux tables de travail ont été constituées portant chacune sur une orientation de la stratégie. En ce qui concerne la première orientation « Favoriser le report modal de la voiture vers les autres modes de transports pour abaisser les besoins énergétiques », 12 actions ont été mises en avant parmi lesquelles « Développer l'usage et le réseau de transport en commun », « Développer la politique cyclable » ou encore « Réduire les distances parcourues. »

La seconde orientation a pour but de « Permettre l'évolution du parc de véhicules en faveur des véhicules électriques / hydrogènes / bioGNV. » 9 actions sont ressorties des discussions dont : « Produire localement des ENR destinées à la mobilité », « Développer le partage des véhicules »,

« Favoriser des motorisations propres », etc. D'autres actions ont également été évoquée lors de l'atelier, notamment orienté sur la réduction du besoin de déplacement et la réduction des distances parcourues.

Le poste « Bâtiment » a aussi fait l'objet d'un atelier à part entière. Deux orientations étaient également proposées aux participants : « Agir sur le parc résidentiel en permettant des rénovations efficaces des logements et en améliorant la connaissance (et la pratique) des écogestes par les ménages » et « Permettre la rénovation du territoire public et privé et faire émerger des comportements exemplaires ». 10 actions ont été proposées pour la première et 7 pour la seconde.

Le dernier volet abordé en atelier concerne l'Agriculture. Cette fois encore, 2 orientations étaient proposées au débat. La première était intitulée « Favoriser l'essor des filières courtes, locales et respectueuses de l'environnement, en faveur d'une alimentation saine, moins 'carbonée' » et a pour objectif de structurer le développement solide de l'agriculture locale. Les actions proposées concernent notamment le développement de la restauration collective durable et responsable, la sensibilisation des consommateurs et des actions sur le foncier agricole. L'orientation « Valoriser les pratiques et espaces agricoles, sources de production d'énergie, d'entretien du paysage et de protections contre les risques naturels » a vu des propositions d'actions visant à produire de l'énergie grâce à l'agriculture, gérer efficacement les effluents ou encore valoriser le stockage de carbone.

2.4.6 Réunion publique d'étape sur le Plan d'Actions

Toujours dans la volonté d'intégrer tous les acteurs dans la construction du PCAET, une réunion d'étape a été réalisée avec un double objectif : informer les personnes présentes de l'état d'avancement du projet et d'autres part pour faire participer à nouveau le public à l'élaboration du Plan d'Actions et au descriptif des fiches actions.

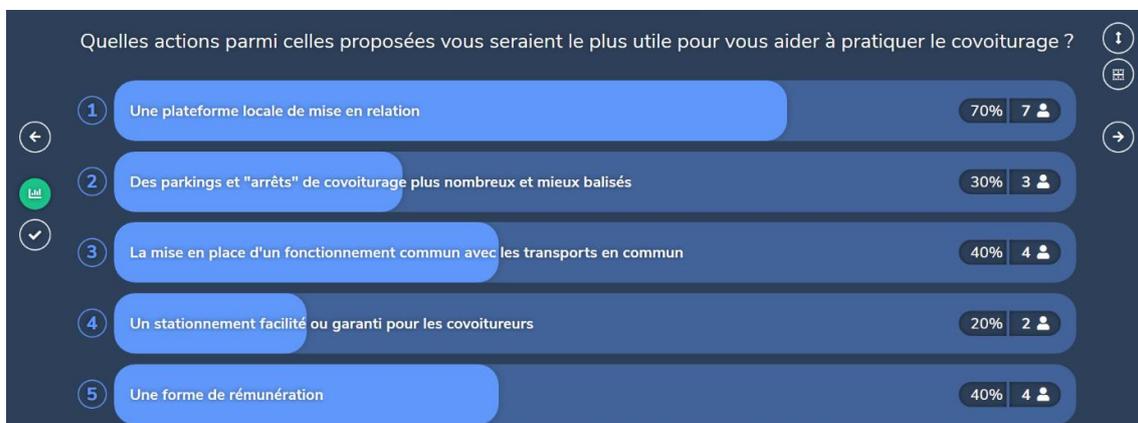


Figure 7 : Extrait des réponses des participants à la reunion publique sur les leviers à mettre en place pour le développement du covoiturage
(Source : ALTEREA)

Ainsi, le public de la réunion a été questionné en direct grâce à un outil de sondage en ligne. Cela a encore une fois permis de faire émerger des attentes (notamment dans la façon de mettre en œuvre les actions) des citoyens.

A titre d'exemple, les participants ont fait état de modes de communications à améliorer ou à compléter, car ne permettant pas de toucher le grand public. Ils ont suggéré de développer des communications au sein des réseaux culturels (au cinéma notamment) ou via de l'affichage public.

2.4.7 Communications numériques

Une page internet « CCA s’engage pour le climat » a été créée dans le cadre de l’élaboration du PCAET, sur le site web de la Communauté d’Agglomération. Celle-ci n’a pas généré de commentaires ou de contacts supplémentaires.



Figure 8 : Capture d’écran de la page internet dédiée au Plan Climat sur le site de CCA
(Source : ALTEREA)

A l’exception des demandes d’informations liées aux réunions publiques et aux ateliers, il n’y a pas eu lors de l’élaboration du PCAET de sollicitations numériques auprès de la Communauté d’Agglomération.

2.4.8 Concertation Réglementaire

2.4.8.1 Consultation des personnes publiques associées

En application de la réglementation, le projet de PCAET a été transmis dans un premier temps pour avis à l’Autorité Environnementale ainsi qu’au préfet de la Région Bretagne et au Président du Conseil Régional de Bretagne. Le présent mémoire correspond à l’analyse de ces avis, et à la présentation des modifications éventuelles qui y sont associées.

L’Autorité Environnementale et le préfet de la Région Bretagne ont formulé un avis. En l’absence de retour du Président du Conseil Régional de Bretagne, son avis est réputé favorable.

L’analyse des recommandations formulées par les personnes publiques associées (PPA) est présentée sous la forme d’un tableau, au sein de la pièce « Mémoire en réponse aux avis des personnes publiques associées. » Chaque ligne correspond à une recommandation : les deux premières colonnes rappellent l’organisme ayant formulé l’avis ainsi que la recommandation qui a été formulée. Les colonnes suivantes précisent comment est prise en compte la recommandation dans le PCAET de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Environ 90 recommandations ont été formulées par les personnes publiques associées, portant sur l’ensemble des pièces constitutives du dossier, ayant donné lieu à 74 modifications apportées au dossier de PCAET.

2.4.8.2 Consultation du public

En application de la réglementation le projet de PCAET, à la suite de la modification des pièces pour prendre en compte l'avis des personnes publiques associées, a été mis à disposition du public à compter du jeudi 06 octobre 2022 jusqu'au vendredi 04 novembre 2022, 16 heures.

Le « Mémoire en réponse aux avis du public » correspond à l'analyse des remarques formulées par le public au cours de cette consultation et à la présentation des modifications éventuelles qui y sont associées. Les remarques ont pu être formulées via le site internet de Concarneau Cornouaille Agglomération (<https://www.cca.bzh>), sur lequel était aussi disponible le dossier de consultation. Le dossier était également consultable en version papier aux horaires d'ouverture au public, à l'hôtel d'agglomération à Concarneau. Enfin, les remarques ont pu être adressées par écrit, au Président.

De façon similaire à la démarche menée pour répondre aux Personnes Publiques Associées, l'analyse des remarques formulées par le public est présentée sous la forme d'un tableau. Pour leur traitement, les remarques ont été regroupées selon les thématiques qu'elles abordaient ; elles sont néanmoins consultables dans leur intégralité en partie 3 du document. Les numéros des avis servent uniquement au reporting via le tableau d'analyse, et ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis. Chaque ligne du tableau correspond à une thématique abordée par un ou plusieurs avis, présenté(s) en première colonne. Les colonnes suivantes précisent les numéros de référence des avis concernés (et listés en partie 3 du présent document), la réponse de la collectivité et les modifications éventuelles apportées au projet de PCAET.

3 publications sur les réseaux sociaux ont été effectués par les services de CCA, afin d'apporter de la visibilité à la consultation. Celles-ci ont touché 1889 personnes, ont généré 42 interactions et 10 partages.

109 consultations de la page internet dédiée ont été enregistrées, via 85 connexions différentes. Le temps moyen passé sur la page internet est d'environ 4 minutes ; il n'est toutefois pas possible de déterminer le temps passé en lecture des pièces une fois celles-ci téléchargées.

In fine, trois avis ont été transmis à la collectivité. L'analyse des avis n'a pas généré de modification substantielle du dossier de PCAET.

2.5 DEFINITION DE SCENARIOS

La définition de scénarios prospectifs et l'analyse de leurs impacts en matière de consommation d'énergie, de production d'énergies renouvelables, de facture énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi de leurs incidences environnementales a aussi contribué à la définition des choix stratégiques de la collectivité.

Les modalités de l'élaboration des scénarios et la prise en considération de ceux-ci dans la construction stratégique du PCAET est présentée dans la partie 1 du présent document.

3. MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE, VOIRE COMPENSER LES IMPACTS NÉGATIFS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

Les mesures proposées doivent être réalistes car elles représentent un engagement de la part de la collectivité. Elles sont adaptées aux impacts attendus et proportionnelles aux enjeux identifiés. Certains effets sont évitables, c'est-à-dire que par le choix des modalités de mise en œuvre, l'action peut ne générer aucun impact négatif. D'autres effets sont réductibles, c'est-à-dire que des dispositions appropriées les limiteront dans le temps ou dans l'espace. D'autres ne peuvent être réduits et des mesures compensatoires sont à prévoir. L'ensemble des impacts générés par les actions proposées dans le cadre du PCAET de Concarneau Cornouaille Agglomération peuvent être évités, réduits ou compensés. Ces mesures sont présentées ci-dessous selon les types d'impacts possibles :

3.1 ALTERATION DU PATRIMOINE

Des travaux peuvent altérer la qualité des paysages et/ou du patrimoine sur le territoire. L'intégration dans l'environnement patrimonial est donc essentielle pour ces actions. Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Réduire** : Choix des matériaux (cohérence avec l'existant) et des gabarits/formes construites (cohérence avec l'existant)

Les actions concernées sont les suivantes :

- > 2.3 : Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergies renouvelables ;
- > 4.5 : Développer la production d'EnR par le tertiaire et aménager les réseaux de chaleur.

3.2 AUGMENTATION DES DEPLACEMENTS LIES AU DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS-COURTS

L'ADEME, au travers d'une de ses études¹ a mis en avant le risque que pouvait avoir les circuits-courts sur les consommations d'énergie et les émissions de GES par une augmentation des transports. Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Réduire** : Optimiser la logistique (adéquation entre le moyen de transport et le volume transporté, optimisation du circuit de livraison, remplissage du camion, véhicules « propres », rapprocher les lieux de distribution au plus près des consommateurs ou encore regrouper les points de distribution) et sensibiliser le consommateur pour limiter les transports.

L'action concernée est la suivante :

- > 3.3 : Elaborer un projet alimentaire territorial.

¹ Les avis de l'ADEME « Alimentation -Les circuits courts de proximité », juin 2017, 8 pages.

3.3 DISPARITION DE PRAIRIES PERMANENTES AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT DU BIO-GNV

L'essor de la méthanisation sur le territoire pourrait entraîner le retournement de prairies permanentes afin de produire des cultures dites « énergétiques ». Ces cultures viseraient à alimenter les unités de méthanisation. Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Eviter** : Interdire le retournement des prairies permanentes.
- > **Compenser** : Dans le cas de retournement, veiller à réimplanter une prairie de taille à minima équivalente ailleurs sur le territoire.

Les actions concernées sont les suivantes :

- > 4.2 : Structurer une filière BioGNV ou Bio hydrogène pour la mobilité (effet indirect) ;
- > 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole.

Il convient par ailleurs de noter qu'une action a pour objet de précisément limiter la disparition des prairies permanentes (et même, lorsque cela est possible, de les développer) ; il s'agit de l'action 1.3 : Définir un plan de stockage du carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone.

3.4 NOUVELLES NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

Le développement des unités de méthanisation sur le territoire peut induire des nuisances (sonores et olfactives) liées aux déplacements supplémentaires générés et aux différents substrats et à leur digestion. Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Eviter** : Étudier toutes les solutions d'implantation à proximité des zones d'habitat ; le cas échéant justifier le choix de la localisation.
- > **Réduire** : Rationnaliser le transport et limiter le nombre de camions par jour. La méthanisation permet de réduire la quantité d'effluents à épandre et donc les nuisances qui y sont liées. Les unités peuvent être dotées d'un traitement de l'air à l'aide de biofiltres. La manutention des substrats (fumiers notamment), pourra être réalisée à l'intérieur des bâtiments et soumis à dépression pour limiter les fuites vers le milieu extérieur. Enfin, le transport des substrats pourra se faire à l'aide de caisson étanches et systématiquement bâchés.

Les actions concernées sont les suivantes :

- > 4.2 : Structurer une filière BioGNV ou Bio hydrogène pour la mobilité (effet indirect) ;
- > 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole.

3.5 PRODUCTION DE DECHETS SUPPLEMENTAIRES

Les différentes actions qui visent à accroître la quantité de biomasse sur le territoire peuvent induire une surproduction de déchets verts. D'autres actions, fortement programmatrices de travaux peuvent générer des productions supplémentaires de déchets de chantiers. Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Réduire** : Etudier toutes les solutions de réutilisation/revalorisation des déchets verts (paillage, valorisation énergétique, ...).

Les actions concernées sont les suivantes :

- > 1.3 : Définir un plan de stockage carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone ;
- > 1.5 : Favoriser la végétalisation des zones urbanisées afin d'éviter la création d'îlots de chaleur ;
- > 2.3 : Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergies renouvelables ;
- > 2.5 : Améliorer la connaissance et programmer des travaux de rénovation du patrimoine public.

Il convient par ailleurs de noter qu'une action a pour objet de précisément réduire les tonnages de déchets collectés ; il s'agit de l'action 3.2 : Développer l'économie circulaire et prévenir la production de déchets.

3.6 RECOURS A UNE ELECTRICITE D'ORIGINE NON RENOUEVABLE POUR L'ALIMENTATION DES VEHICULES ELECTRIQUES

Les motorisations électriques constituent une alternative aux motorisations essence ou diesel. Elles permettent une réduction des émissions de GES. Toutefois, l'impact environnemental ne sera pas le même selon que le moteur soit rechargé avec une électricité renouvelable ou non. Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Eviter** : Appréhender les besoins énergétiques liés au développement de la mobilité électrique afin de les intégrer dans l'augmentation de la production d'électricité renouvelable sur le territoire et ce pour limiter la dépendance énergétique. Envisager l'achat d'électricité verte pour atteindre un mix électrique 100% renouvelable.

L'action concernée est la suivante :

- > 4.1 : Développer le parc de véhicules électriques.

3.7 RECYCLAGE DES BATTERIES ELECTRIQUES

Comme il l'a été rappelé précédemment, les motorisations électriques permettent une réduction des émissions de GES liées à la combustion d'essence et de diesel. Toutefois, pour fonctionner, ces véhicules sont dotés de batteries électriques. Leur fin de vie peut avoir un impact environnemental important. Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Réduire** : Développer le conseil en mobilité électrique (via la maison des transitions). Se rapprocher des constructeurs et/ou vendeurs pour privilégier le choix de batteries aux durées de vie longues et qui favorisent le recyclage le plus important. Donner une seconde vie aux batteries afin de prolonger leur utilisation et retarder leur recyclage.

L'action concernée est la suivante :

- > 4.1 : Développer le parc de véhicules électriques.

3.8 RISQUE DE DEGRADATION DE LA QUALITE DES EAUX ET DES SOLS ET/OU DE L'AIR LIEE A L'EPANDAGE DE DIGESTAT

Dans le cas d'une mauvaise qualité agronomique et/ou sanitaire du digestat, l'épandage peut entraîner une dégradation de l'environnement (eau, sol, air). Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Eviter** : Considérer la problématique digestat en amont des projets. Surveiller la qualité des différentes natures d'intrants et les conditions de températures et de pH lors des étapes de digestion. Veiller à la bonne couverture et ventilation des fosses de stockage. Contrôler la bonne qualité agronomique et sanitaire du digestat avant épandage. Ne pas autoriser d'épandage des digestats dans le périmètre du Plan Algues Vertes ;
- > **Réduire** : Privilégier les méthodes d'épandage limitant l'émission d'ammoniac dans l'air (pendillard ou enfouissement par exemple).

L'action concernée est la suivante :

- > 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole.

3.9 RISQUE DE DEGRADATION DE LA QUALITE DES EAUX DANS LE CAS DE FUITES AU SEIN DES UNITES DE METHANISATION

Des fuites peuvent être observées sur les unités de méthanisation en cas de défaut de conception ou d'entretien, ou par suite d'un accident. Celles-ci peuvent entraîner une pollution localisée de la ressource en eau. Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Eviter** : Vérifier la bonne conception et réalisation des unités de méthanisation pour éviter toute fuite. Prévoir la maintenance des différents sites. Prévoir des dispositifs de barrières et portails étanches en cas de fuites accidentelles. Eviter l'installation de méthaniseur dans les bassins versants amont des stations d'eau potable du Brunec (bassin versant du Moros) et de Moulin-du-Plessis (bassin versant de l'Aven).

L'action concernée est la suivante :

- > 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole.

3.10 RISQUE D'ARTIFICIALISATION DES SOLS LORS DU DEVELOPPEMENT D'ENERGIES RENOUVELABLES ET/OU LA REALISATION D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Des travaux liés à la réalisation d'installations d'unités de production d'énergies renouvelables et/ou d'infrastructures auront des impacts de différents ordres selon plusieurs paramètres (localisation, matériaux utilisés, etc.). En l'absence de mesures compensatoires, ils ont des impacts directs sur l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. Cela peut notamment générer des coupures de continuités écologiques et dégrader le paysage environnant. Les mesures préconisées pour ce type d'impact sont :

- > **Eviter** : S'appuyer sur les politiques d'aménagement et les documents qui en découlent pour empêcher toute artificialisation. Étudier toutes les solutions d'implantation sur les terres déjà artificialisées ; le cas échéant, justifier des besoins de consommation d'espace supplémentaire.
- > **Réduire** : Dans le cas de consommation d'espaces supplémentaires : choix de formes et d'implantations les moins consommatrices d'espaces ; étude d'impact sur l'environnement (faune, flore, ressource en eau) et mesures d'atténuation favorisant la libre circulation des espèces (création de passages à faunes, etc.) ; gestion sur site des eaux pluviales afin de ne pas augmenter les quantités à réceptionner par les

réseaux existants ; privilégier l'usage de revêtements perméables et/ou végétalisés permettant l'infiltration des eaux pluviales.

- > **Compenser** : En cas d'impact sur la biodiversité locale, compensation par la récréation.

Les actions concernées sont les suivantes :

- > 2.1 : Développer l'usage et le réseau de transports en commun ;
- > 2.2 : Favoriser les mobilités douces du quotidien ;
- > 4.1 : Développer le parc de véhicules électriques ;
- > 4.2 : Structurer une filière Bio GNV ou Bio Hydrogène pour la mobilité ;
- > 4.5 : Développer la production d'énergies renouvelables par le tertiaire et aménager des réseaux de chaleur ;
- > 4.6 : Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole.

4. INDICATEURS DE SUIVI DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le dispositif de suivi environnemental a pour objectif de surveiller l'évolution des impacts (positifs et/ou négatifs) du PCAET. Le dispositif de suivi environnemental consiste en l'ensemble des moyens d'analyse et des mesures nécessaires au contrôle de la mise en œuvre de l'action. Il permet de vérifier le respect des engagements pris dans le domaine de l'environnement, par une confrontation d'un bilan aux engagements initiaux. Il s'appuie ainsi sur des indicateurs environnementaux, qui permettent d'évaluer les effets du PCAET sur les différents enjeux environnementaux identifiées lors de l'analyse de l'état initial de l'environnement. La présente partie permet d'identifier la gouvernance et les indicateurs environnementaux mis en place pour assurer le suivi des effets PCAET.

Dans le cadre de la rédaction des fiches-actions, le PCAET identifie d'ores-et-déjà des indicateurs de suivi, en lien avec les objectifs stratégiques du document. Certains de ces indicateurs peuvent également servir au suivi environnemental des actions, et permettre lors de l'évaluation à mi-parcours puis à 6 ans, de dresser un bilan des impacts environnementaux de la mise en œuvre du PCAET. C'est particulièrement le cas pour les actions en lien avec la vulnérabilité du territoire.

D'autres indicateurs peuvent être proposés pour compléter ce suivi « stratégique », afin d'alimenter le futur bilan environnemental du PCAET. Ces indicateurs s'appuient, autant que possible, sur des données déjà existantes au moment de l'approbation du PCAET, afin de disposer d'un état initial de référence.

L'ensemble des indicateurs de suivi sont présentés ci-après ; l'état initial, lorsqu'il est disponible, est également figuré. Les indicateurs sont également reportés sur les fiches-actions.

Lorsque la mention « Indicateurs à mettre en place » est affichée, le porteur de l'action devra participer à la construction d'un outil de suivi de son action (exemple : tableau de bord, etc.).

AXE	ACTIONS	INDICATEUR DE SUIVI « STRATEGIQUE »		INDICATEUR DE SUIVI « ENVIRONNEMENTAL »	
		Nature de l'indicateur	Etat initial et source de l'indicateur	Nature de l'indicateur	Etat initial et source de l'indicateur
Action Transversale	Créer une Maison des Transitions	Nombre et typologie (citoyen, entreprise, association, etc.) des personnes recensées aux réunions d'informations réalisées Nombre et typologie (citoyen, entreprise, association, etc.) des personnes se présentant à la Maison des Transitions pour bénéficier d'un conseil ou d'un accompagnement particulier Nombre d'heures de conseil et d'accompagnement, par type de public et par thématique	Indicateurs à mettre en place	Absence d'indicateur supplémentaire.	-
Axe 1 Anticiper et s'adapter au changement climatique	1.1 Prévenir des Submersions marines et des risques inondations	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de communes engagées dans la gestion de crise Nombre d'actions pour réduire la vulnérabilité Nombre d'actions d'adaptation aux risques de submersion et d'inondation Nombre d'hectares sorties de l'urbanisation	Indicateurs à mettre en place	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles	32 arrêtés entre 1983 et 2015 (environ 2 par an) - Source : Data.gouv, Préfecture
	1.2 Préserver la ressource en eau potable	Consommation d'eau potable sur le territoire Nombre de systèmes de stockage et de réutilisation des eaux pluviales au sein des bâtiments publics Avancement de la réhabilitation du site des anciennes lagunes de Melgven Surface de zones humides	Source : Rapports annuels « eau et assainissement » Consommation totale facturée de 3 064 847 m ³ en 2020 sur le territoire de CCA	Qualité biologique et chimique des cours d'eau	Qualité biologique de l'eau « bonne » en 2015 pour tous les cours d'eau sauf le Dour-Ruat et ses affluents (« moyenne »). - Source : Eau France Qualité chimique de l'eau bonne sur tous les cours d'eau. - Source : Eau France
	1.3 Définir un plan de stockage carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone	Evolution de l'occupation des sols du territoire Elaboration de la stratégie territoriale de stockage du carbone Avancement de la mise en œuvre de cette stratégie	-	Evolution de l'occupation des sols du territoire	8% d'espaces forestiers et 7% de prairies en 2012. Source : Corine Land Cover
	1.4 Favoriser la végétalisation des zones urbanisées afin d'éviter la création d'îlots de chaleurs	Nombre d'opérations de végétalisation urbaine effectuées Nombre de surfaces végétalisées créées Nombre de PLU modifiés Nombre de jours de formation sur cette thématique pour les services techniques et élus	Indicateur à mettre en place	Surfaces nouvellement végétalisées en zones urbanisées	Donnée initiale indisponible
	1.5 Maintenir une veille sur l'adaptation des végétaux et des animaux au changement climatique	Proportion du territoire couvert par un atlas de la Biodiversité	Source : Service Aménagement de CCA	Recensement/comptage des espèces existantes sur le territoire (dans le cadre du suivi zone Natura 2000, ZNIEFF, ENS, etc.)	Source : fiches de suivi environnemental liées aux réglementations en vigueur
Axe 2 Améliorer l'efficacité énergétique du territoire	2.1 Développer l'usage et le réseau de transports en commun	Nombre d'usagers réguliers du réseau Part modale des Transports en commun	Source : DSP Transports en commun, enquête transport	Emissions de GES liées au Transport Emissions de polluants, liées au Transports	121 656 teqCO ₂ en 2015 - Source : diagnostic du PCAET Mise à jour des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY®

					0,728 tonnes de SO ₂ , 392,341 tonnes de NO _x , 45,308 tonnes de PM ₁₀ , 30,558 tonnes de PM _{2,5} , 38,348 tonnes de COVNM, 4,296 tonnes de NH ₃ émises par le secteur « transports » en 2014. Source : Air Breizh
	2.2 Favoriser les mobilités douces du quotidien	Part modale du vélo et de la marche à pied	Source : enquête transport	Emissions de GES liées au Transport Emissions de polluants liées au Transports	121 656 teqCO ₂ en 2015 - Source : diagnostic du PCAET Mise à jour des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY® 0,728 tonnes de SO ₂ , 392,341 tonnes de NO _x , 45,308 tonnes de PM ₁₀ , 30,558 tonnes de PM _{2,5} , 38,348 tonnes de COVNM, 4,296 tonnes de NH ₃ émises par le secteur « transports » en 2014. Source : Air Breizh
	2.3 Amplifier la rénovation du parc résidentiel et développer les énergie renouvelables	Evolution de la consommation d'énergie et de GES du secteur résidentiel Production d'énergies renouvelables totale Nombre de logements aidés	Consommation de 516,37 GWh en 2015 - Source : Diagnostic du PCAET Production de 82,9 GWh en 2015 - Source : Diagnostic du PCAET Mise à jour des consommations d'énergie et des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY®	Absence d'indicateur supplémentaire.	-
	2.4 Accompagner l'amélioration énergétique des exploitations agricoles	Evolution de la consommation d'énergie et de GES du secteur agricole Nombre de bâtiments concernés par des initiatives d'amélioration énergétique Nombre d'exploitations aidées	Consommation de 94,5 GWh en 2015 - Source : Diagnostic du PCAET Mise à jour des consommations d'énergie et des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY®	Absence d'indicateur supplémentaire.	-
	2.5 Améliorer la connaissance et programmer des travaux de rénovations du patrimoine public	Nombre de bâtiments publics audités Évolution de la consommation du patrimoine public	Service « Conseil en Energie Partagé » ; service « Bâtiments » de CCA ; services techniques des communes	Emissions de GES liées au Tertiaire	17 502 teqCO ₂ en 2015 - Source : diagnostic du PCAET Mise à jour des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY®
Axe 3 Encourager les comportements exemplaires et susciter les initiatives	3.1 Sensibiliser sur les écogestes en matière d'énergie	Nombre de bâtiments audités Nombre de personnes sensibilisées Taux de passage à l'acte	Bilan des actions et animations réalisées par la maison des transitions	Emissions de GES liées aux bâtiments	84 349 teqCO ₂ pour les bâtiments résidentiels et 17 502 teqCO ₂ pour les bâtiments tertiaires en 2015 - Source : diagnostic du PCAET Mise à jour des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY®

	3.2 Développer l'économie circulaire et prévenir la production de déchets	Tonnage de DMA, végétaux et OMR collectés Nombre de ressourceries et de lieux de réemploi présents sur le territoire	4047 tonnes de déchets recyclables (hors cartons), 3347 tonnes de verres, 12 564 tonnes de déchets verts, 12 971 tonnes d'OMR collectées en 2017 - Source : Rapport d'activités « Déchets »	Absence d'indicateur supplémentaire.	-
	3.3 Elaborer un projet alimentaire territorial	Nombre de consommateurs sensibilisés Part de produits biologiques consommés sur le territoire Part de produits locaux consommés sur le territoire	Indicateur à mettre en place	Emissions de GES liées à l'Agriculture Emissions de polluants liées à l'Agriculture	142 777 teqCO ₂ en 2015 - Source : diagnostic du PCAET Mise à jour des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY® 14,857 tonnes de SO ₂ , 573,767 tonnes de NO _x , 154,308 tonnes de PM ₁₀ , 57,917 tonnes de PM _{2,5} , 30,592 tonnes de COVNM, 967,496 tonnes de NH ₃ émises par le secteur « agriculture » en 2014. Source : Air Breizh
Axe 4 Développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles	4.1 Développer le parc de véhicules électriques	Nombre de bornes publiques par habitant Part de véhicules électriques dans le parc total ; idem pour les collectivités.	Indicateurs à mettre en place	Emissions de GES liées au Transports Emissions de polluants liées au Transports	121 656 teqCO ₂ en 2015 - Source : diagnostic du PCAET Mise à jour des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY® 0,728 tonnes de SO ₂ , 392,341 tonnes de NO _x , 45,308 tonnes de PM ₁₀ , 30,558 tonnes de PM _{2,5} , 38,348 tonnes de COVNM, 4,296 tonnes de NH ₃ émises par le secteur « transports » en 2014. Source : Air Breizh
	4.2 Structurer une filière BioGNV ou Bio Hydrogène pour la mobilité	Nombre de stations d'avitaillement disponibles Part de véhicules GNV ou hydrogène dans le parc total Part de véhicules GNV ou hydrogène dans le parc « public » Kilomètre gasoil remplacé par du GNV ou bioH2	Indicateurs à mettre en place	Emissions de GES liées au Transports Emissions de polluants liées au Transports	121 656 teqCO ₂ en 2015 - Source : diagnostic du PCAET Mise à jour des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY® 0,728 tonnes de SO ₂ , 392,341 tonnes de NO _x , 45,308 tonnes de PM ₁₀ , 30,558 tonnes de PM _{2,5} , 38,348 tonnes de COVNM, 4,296 tonnes de NH ₃ émises par le secteur « transports » en 2014. Source : Air Breizh

	<p>4.3 Développer l'autopartage et le covoiturage</p>	<p>Nombre de ménages entrés dans le dispositif Estimation du nombre de kilomètres « d'autosolisme » évités Evolution des parts modales Taux de remplissage des véhicules</p>	<p>Indicateurs à mettre en place</p>	<p>Emissions de GES liées au Transports Emissions de polluants liées au Transports</p>	<p>121 656 teqCO₂ en 2015 - Source : diagnostic du PCAET Mise à jour des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY® 0,728 tonnes de SO₂, 392,341 tonnes de NO_x, 45,308 tonnes de PM₁₀, 30,558 tonnes de PM_{2,5}, 38,348 tonnes de COVNM, 4,296 tonnes de NH₃ émises par le secteur « transports » en 2014. Source : Air Breizh</p>
	<p>4.4 Accompagner le remplacement des chaudières fioul par des énergies renouvelables</p>	<p>Nombre de chaudières remplacées par an Part du fioul dans les consommations d'énergie Nombre de dispositifs de chauffage par des énergies renouvelables</p>	<p>20% des consommations énergétiques globales et 28% des consommations énergétiques du secteur résidentiel en 2015. Source : Diagnostic du PCAET Mise à jour des consommations d'énergie et avec les données de la plateforme TerriSTORY®</p>	<p>Emissions de GES Emissions de polluants liés au secteur résidentiel</p>	<p>84 349 teqCO₂ pour les bâtiments résidentiels en 2015 - Source : diagnostic du PCAET Mise à jour des émissions de GES avec les données de la plateforme TerriSTORY® 11,642 tonnes de SO₂, 56,491 tonnes de NO_x, 68,003 tonnes de PM₁₀, 66,342 tonnes de PM_{2,5}, 246,177 tonnes de COVNM, émises par le secteur « Bâtiments » en 2014. Source : Air Breizh</p>
	<p>4.5 Développer la production d'énergies renouvelables par le tertiaire et aménager des réseaux de chaleur</p>	<p>Production d'énergie renouvelable sur le territoire Nombre d'installations et puissances Localisation des nouveaux projets, notamment vis-à-vis d'éventuelles sensibilités paysagères et/ou environnementales Estimation des teqCO₂ évitées</p>	<p>Production de 82,9 GWh en 2015 - Source : Diagnostic du PCAET Mise à jour de la production d'énergie renouvelable avec les données de la plateforme TerriSTORY® Indicateurs à mettre en place</p>	<p>Part d'ENR dans le mix énergétique local</p>	<p>2,16% des besoins couverts par les biocarburants, 5,44% par la biomasse en 2015 (pas d'estimation pour la part d'électricité renouvelable). Source : Diagnostic du PCAET Mise à jour de la production d'énergie renouvelable avec les données de la plateforme TerriSTORY®</p>
	<p>4.6 Développer la production d'énergies renouvelables avec la filière agricole</p>	<p>Production d'énergie renouvelable sur le territoire Nombre d'installations et puissances Localisation des nouveaux projets, notamment vis-à-vis d'éventuelles sensibilités paysagères et/ou environnementales Estimation des teqCO₂ évitées</p>	<p>Production de 82,9 GWh en 2015 - Source : Diagnostic du PCAET Mise à jour de la production d'énergie renouvelable avec les données de la plateforme TerriSTORY® Indicateurs à mettre en place</p>	<p>Part d'ENR dans le mix énergétique local</p>	<p>2,16% des besoins couverts par les biocarburants, 5,44% par la biomasse en 2015 (pas d'estimation pour la part d'électricité renouvelable). Source : Diagnostic du PCAET Mise à jour de la production d'énergie renouvelable avec les données de la plateforme TerriSTORY®</p>